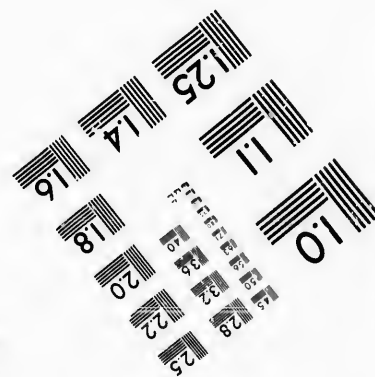
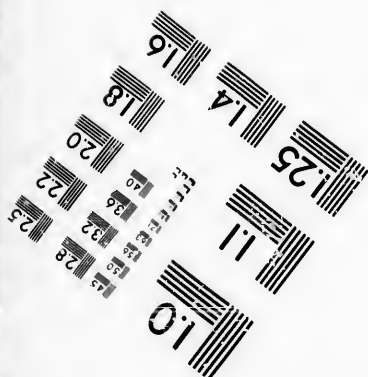
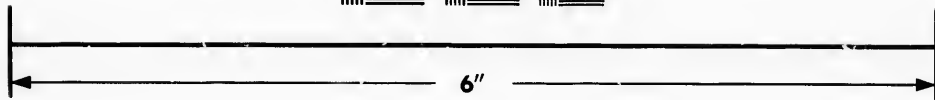
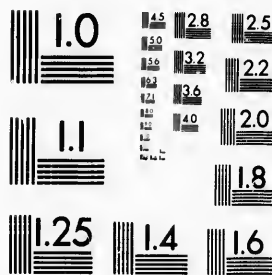


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
18 32
20 22
18
5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
01
57

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				/							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

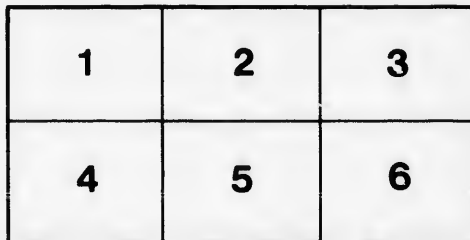
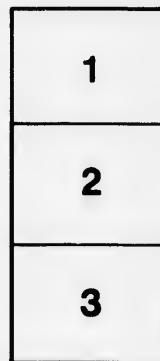
University of British Columbia Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

University of British Columbia Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit sur un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à

EL

ACCORDE'

AVEC LE

AVEC L'A

IMPRIM

INSTRUCTIONS

EN FORME DE CATECHISME SUR LE

JUBILÉ,

ACCORDE' PAR N. S. P. LE PAPE GREGOIRE XVI. PAR SES LETTRES
APOSTOLIQUES DU 2 DECEMBRE 1832.

AVEC LE MANDEMENT' DE MONSEIGNEUR L'ÉVEQUE
DE QUEBEC, A L'OCCASION DU JUBILÉ.

AVEC L'APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVEQUE DE QUEBEC.



A QUEBEC :

IMPRIMÉ PAR FRECHETTE ET CIE., IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
No. 25, RUE LA MONTAGNE.

1833.

Pour
G
de

Par l
S
&
le
d

A
la naï
cœurs
tion o
veau
l'indul
ajou
No
voulu
Pierre
mond
sollic
provi
Pl
enve
de s

MANDEMENT

Pour le Jubilé accordé par N. S. P. le Pape Grégoire XVI, par ses lettres apostoliques datées du 2 décembre 1832.



JOSEPH SIGNAY,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. &c. A tout le clergé et à tous les fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

AU moment où l'église vous invite, **NOS** TRES-CHERS FRERES, à vous préparer à la naissance spirituelle de Jésus-Christ dans vos cœurs, par les œuvres de piété et de mortification ordinaires du saint temps de l'Avent, un nouveau moyen de sanctification vous est offert dans l'indulgence du Jubilé que nous vous annonçons aujourd'hui.

Notre Saint Père le Pape Grégoire XVI a voulu signaler son avènement à la chaire de St. Pierre, en accordant cette faveur singulière au monde catholique, en témoignage de sa tendre sollicitude pour l'immense troupeau que la divine providence a confié à ses soins.

Plein de la soumission la plus respectueuse envers le pontife suprême qui gouverne avec tant de sagesse l'église de Jésus-Christ, nous nous

faisons un devoir de correspondre à ses vues, en vous exhortant à profiter avec empressement et avec reconnaissance de la grâce précieuse qu'il vous présente. Hélas ! N. T. C. F., que de raisons n'avons-nous pas de vous faire cette invitation ? Ne semble-t-il pas que plus le Seigneur multiplie ses dons en notre faveur, plus les infidélités s'accroissent parmi nous ? En effet, n'avons-nous pas lieu d'être surpris de la conduite d'un grand nombre de chrétiens, après le fléau dont cette province a éprouvé les funestes ravages dans le cours de l'année dernière ? Déjà le souvenir de cette calamité sans exemple, paraît s'effacer sensiblement de notre mémoire : le péché qu'on avait cessé de commettre pour un temps, a repris son empire ; de nouveaux désordres ont augmenté la mesure de nos iniquités : *multiplatae sunt praevaricationes* (Jerem. V. 6) ; tout enfin nous fait appréhender que la colère du ciel n'éclate encore sur nos têtes.

Hâtez-vous, N. T. C. F., d'apaiser le Seigneur, et profitez des grâces qu'il va répandre avec effusion sur son église, pendant le temps du Jubilé, pour vous convertir à lui dans la sincérité de votre cœur. C'est surtout à vous que les châtimens de Dieu n'ont point encore ébranlés ; à vous qui n'avez pas eu le courage de rompre la chaîne de vos criminelles habitudes, dans le temps que, sous vos yeux même, la mort frappait ses coups les plus terribles ; c'est à vous, N. T. C. F., que nous nous adressons particulièrement, pour vous conjurer, avec l'Apôtre, de ne pas recevoir en vain la grâce que le Seigneur vous offre

en ce
Dei re
 nous di
 tendres
 pervers
à viâ p
 avec S
 devant
 cher le
 vrez vo
 paraît
 facile (
 Jubilé,
 Nou
 veur d
 rant l'a
 la mai
 qu'il n
 nous n
 dèles,
 plissen
 couron
 tribula
 l'intér
 vous i
 diction
 lières
 vez I
 de l'p
 mais
 qu'il v
 en vo
 vous t

vues, en
sement et
ieuse qu'il
, que de
cette in-
Seigneur
s les infi-
effet, n'a-
conduite
s le fléau
stes rava-
Déjà le
le, paraît
le péché
temps, a
rdres ont
multipli-
6); tout
re du ciel

le Sei-
répandre
emps du
sincérité
que les
branlés ;
rompre
dans le
frappait
N. T.
rement,
e pas re-
us offre

en ce jour : *Hortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis* (2 Cor. 6. 1). C'est à vous que nous disons avec un prophète, et dans toute la tendresse de notre charité : Quittez vos voies perverses, et revenez au Seigneur : *Revertimini à viâ pessimâ* (Ezech. XXXIII. 11.) ; et encore avec St. Paul : Présentez-vous avec confiance devant le trône de sa miséricorde, pour y chercher le pardon de vos fautes (Héb. IV, 16). Ouvrez vos cœurs à sa divine onction : ce qui vous paraît au-dessus de vos forces vous deviendra facile (Phil. IV. 13.) ; et vous trouverez, dans le Jubilé, la vie et la résurrection de vos âmes.

Nous vous exhortons aussi à profiter de la faveur du Jubilé, vous, âmes vertueuses, qui, durant l'affliction générale, vous êtes humiliées sous la main bienfaisante de Dieu, en reconnaissant qu'il ne nous frappait dans sa colère que pour nous rappeler à son amour : vous, chrétiens fidèles, qui, par votre persévérance dans l'accomplissement de vos devoirs, êtes notre joie et notre couronne au milieu de notre sollicitude et de nos tribulations. Animé, comme nous le sommes, de l'intérêt le plus vif pour votre sanctification, nous vous invitons à recueillir, dans ces jours de bénédictions, les fruits précieux des grâces particulières que le Seigneur vous y prépare. Vous servez Dieu, il est vrai ; vous l'aimez, vous craignez de l'offenser : ce sont de saintes dispositions ; mais le maître que vous servez, par l'affection qu'il vous porte, désire et veut encore faire croître en vous ces heureuses dispositions : il veut que vous fassiez de nouveaux progrès dans la vertu,

que vous vous affermissiez dans la piété, et qu'enfin vous remplissiez l'obligation que l'Esprit saint vous impose, lorsqu'il vous dit par la bouche de St. Jean, que celui qui est juste et saint doit augmenter en justice et en sainteté : *Qui justus est, justificetur adhuc ; et sanctus, sanctificetur adhuc* (Apoc. XXII, 11.).

Voilà, N. T. C. F., les vœux que nous formons pour vous tous, dans l'affection que nous vous portons en Notre-Seigneur.

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :—

1^o.—Le Jubilé s'ouvrira dans tout le diocèse, le second dimanche de l'Avent, 8 décembre prochain, jour où l'on fait la fête de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge ; il durera trois semaines, et finira le dimanche dans l'octave de Noël, 29 du même mois.

2^o.—On en annoncera l'ouverture, la veille du second dimanche de l'Avent, par le son des cloches, pendant un quart d'heure, après l'*angelus* du soir. Le lendemain, on chantera le *Veni, Creator*, avant la grand'messe, ou messe conventuelle ou principale, afin d'obtenir le secours de l'Esprit saint. La clôture du Jubilé se fera le dimanche dans l'octave de Noël, par le salut du S. Sacrement, après lequel on chantera le *Te Deum*. On l'annoncera, le même jour, aussi par le son des cloches, durant un quart d'heure, après l'*angelus* du soir.

3^o.—Pour gagner le Jubilé, il faut, aux termes des lettres apostoliques, 1^o. Visiter deux fois,

pendant
ou chap
prier, pe
vant l'in
réciter,
avec G
indiquée
bilé de

4^o.—

lettres,
l'une de
voir av
charisti
suivant
moins
œuvres
nitens
plier. I
de Noël
les deu
fesseur
sus, po
n'auro
les jeû
placer
rité.

5^o.

bilé, à
les égl
ville ;
bec, le
néral ;
et les

et qu'en- pendant ces trois semaines, quelqu'une des églises
 sprit saint ou chapelles assignées pour les stations ; 2^o. Y
 bouche de prier, pendant quelque temps, avec dévotion, sui-
 saint doit vant l'intention du Souverain Pontife. On pourra
qui justus réciter, à chaque visite, cinq fois le *Pater* et l'*Ave*
actificetur avec *Gloria Patri*, ou quelques-unes des prières
 nous for- indiquées dans le livre des instructions sur le Ju-
 que nous bilé de 1825.

4^o.—Il faut en outre, aux termes des mêmes
 lettres, jeûner le mercredi, vendredi et samedi de
 invoqué, l'une de ces trois semaines ; se confesser, rece-
 ordonnons voir avec respect l'adorable sacrement de l'Eu-
 charistie, et faire quelque aumône aux pauvres,
 e diocèse, suivant sa dévotion. Les confesseurs sont néan-
 nombre pro- moins autorisés à changer, en d'autres bonnes
 immaculée œuvres, celles énumérées ci-dessus, que leurs pé-
 a trois se- nitens seraient légitimement empêchés d'accom-
 ctave de plir. Les jeûnes des quatre-temps et de la veille
 de Noël, qui sont de précepte, se trouvant dans
 la veille les deux dernières semaines du Jubilé, les con-
 e son des fesseurs pourront faire usage du pouvoir ci-des-
Pangelus sus, pour permettre à ceux de leurs pénitens qui
 de *Veni*, n'auront pas pu faire, dans la première semaine,
 e conven- les jeûnes ordonnés par le S. Père, de les rem-
 ecours de placer par quelques œuvres de piété ou de cha-
 e fera le rité.

5^o.—Nous désignons pour stations du Ju-
 bilé, à Québec, outre l'église cathédrale, toutes
 les églises de la Haute-ville et celle de la Basse-
 ville ; pour les paroissiens de St. Roch de Qué-
 bec, leur propre église et celle de l'Hôpital-Gé-
 néral ; pour toutes les communautés religieuses
 et les personnes qui y demeurent, leurs propres

églises et chapelles ; et pour toutes les paroisses de campagne et missions, leurs églises et chapelles, ou croix plantées par autorité.

6 °.—Monseigneur l'Évêque de Telmesse désignera, pour la ville de Montréal, les lieux de stations ; et pour celle des Trois-Rivières, ce seront MM. les Grands Vicaires du district.

7 °.—Notre intention est que dans toutes les paroisses, townships et missions de ce diocèse, le Jubilé se fasse, pendant les trois semaines marquées ci-dessus. Cependant, s'il arrivait que le présent mandement n'y fût pas reçu à temps, ou que, par l'absence, ou par la maladie du pasteur, ou enfin par quelque autre cause légitime, il ne pût avoir lieu dans le même temps, il est permis à MM. les curés ou missionnaires, de fixer, pour leurs paroisses ou missions, trois autres semaines, pour les exercices du Jubilé, pourvu que ce soit dans l'espace de six mois, à dater de l'ouverture du Jubilé pour tout le diocèse. Il est bon d'observer toutefois que la communion pascale étant de précepte, ne peut remplacer la communion prescrite pour gagner l'indulgence du Jubilé ; et que le jeûne du Carême étant aussi de précepte, les confesseurs, dans les endroits où le Jubilé se fera pendant ce temps, devront commuer, en d'autres œuvres, les jeûnes ordonnés par les lettres apostoliques.

8 °.—Quant à ceux qui seraient en voyage, pendant le temps du Jubilé, dès-qu'ils seront arrivés dans leur paroisse, township ou mission, ou autre lieu de leur résidence, ils pourront gagner la même indulgence, en visitant deux fois l'église

principa
où ils s
cices du
la même
ront de
sont en
d'autre
ne leur
person
commu
ce qu'e
confess
avec le

9 °.

pourro
cas et
Pontife
œuvres
trer en
pourro
des pe
différen
Jubilé
tions.

six mo
Jubilé
rappor
de diff
au su

10 °

même
ceux c
fession

paroisses
 ses et cha-
 messe dé-
 lieux de
 vières, ce
 strict.

toutes les
 diocèse, le
 ines mar-
 ait que le
 à temps,
 lie du pas-
 égitime, il
 il est per-
 s, de fixer,
 autres se-
 ourvu que
 er de l'ou-
 se. Il est
 union pas-
 er la com-
 gence du
 tant aussi
 ndroits où
 ront com-
 ordonnés

n voyage,
 seront ar-
 mission, ou
 gagner la
 bis l'église

principale ou chapelle, de la paroisse ou mission où ils se trouveront, et en faisant les autres exercices du Jubilé. Les malades jouiront aussi de la même faveur, en accomplissant ce qu'ils pourront des mêmes exercices; et les confesseurs sont encore autorisés à changer, au besoin, en d'autres œuvres, celles du Jubilé que leur situation ne leur permettrait pas d'accomplir. Enfin, les personnes qui n'ont pas encore fait leur première communion gagneront aussi le Jubilé, en faisant ce qu'elles pourront de ces exercices; et leurs confesseurs pourront en agir avec elles comme avec les premiers.

9^o.—Tous les confesseurs approuvés de nous, pourront, pendant le Jubilé, absoudre de tous les cas et censures réservés à nous et au Souverain Pontife, et commuer les vœux en d'autres bonnes œuvres, excepté les vœux solennels, ceux d'entrer en religion et de chasteté perpétuelle. Ils pourront user aussi du même pouvoir en faveur des personnes auxquelles ils jugeront à propos de différer l'absolution au-delà du temps fixé pour le Jubilé, pour s'assurer davantage de leurs dispositions. Ce pouvoir durera jusqu'à l'expiration de six mois, à dater pareillement de l'ouverture du Jubilé pour tout le diocèse; et on observera, par rapport à ceux auxquels on aura jugé à propos de différer l'absolution, ce qui a été dit ci-dessus au sujet de la communion pascale.

10^o.—Les religieuses pourront aussi, dans le même temps, se choisir des confesseurs, parmi ceux qui sont approuvés pour entendre leurs confessions.

11 °.—Enfin, nous exhortons MM. les curés et autres ecclésiastiques chargés du ministère de la parole ou de la conduite des âmes, de donner, pendant le Jubilé, aux peuples confiés à leurs soins, des instructions propres à leur en faire recueillir les fruits, avec plus d'abondance. Nous n'osons leur recommander de faire ces instructions les jours de la semaine, à raison du temps considérable qu'ils seront obligés d'employer aux autres fonctions du saint ministère; mais nous espérons qu'ils profiteront des jours d'office public, pour adresser aux fidèles des exhortations familières sur leurs principaux devoirs, et pour élever la voix contre les désordres les plus communs de leurs paroisses. Nous attendons surtout du zèle des confesseurs qu'ils n'omettront rien de ce qui dépendra d'eux, pour ramener les pécheurs à Dieu, en les reprenant avec douceur, avec charité, et néanmoins, avec fermeté, à l'exemple de J. C.; et en instruisant, avec zèle et avec patience, ceux que leur ignorance rendrait indignes de l'absolution.

12 °.—Nous permettons de chanter le saut, une ou deux fois la semaine, outre le dimanche, dans les églises où la lecture de notre présent mandement est ordonnée ci-après, à moins qu'il ne se rencontre dans la semaine une ou plusieurs fêtes auxquelles il est permis d'en chanter.

Sera notre présent mandement lu et publié (excepté l'article 10e.) au prône, soit des églises paroissiales, ou de celles où l'on fait l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête d'obligation après qu'il aura été reçu.

Don
de nos
taire, le
trois.



L. +

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire, le quatorze novembre, mil-huit-cent-trente-trois.

✠ **JOS. EV. DE QUEBEC.**

Par Monseigneur,

L. + S.

C. F. CAZEAU, Ptre. Secrétaire.

Pour vraie copie.

D.
R. C.

tique,
de visi
autres
une i
l'église
taines

Bo
bilé de
core a
l'anné
accor

les ég
Rome
1299,

se ren
disaie

appris
Rome
grand

Clé

était

INSTRUCTIONS

EN FORME DE CATECHISME

SUR LE JUBILE.

D. Qu'est-ce que le *Jubilé* ?

R. C'est un solennité, une cérémonie ecclésiastique, accompagnée de prières, d'instructions, de visites d'églises, de processions, et de plusieurs autres bonnes œuvres, que l'on fait pour gagner une indulgence plénière que le Pape accorde à l'église universelle, en certain temps et à certaines occasions.

Boniface VIII. fut le premier qui donna au Jubilé de l'année sainte la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Il ordonna qu'à commencer par l'année 1300, cette indulgence générale serait accordée tous les cent ans à ceux qui visiteraient les églises de Saint Pierre et de Saint Paul à Rome. Il le fit, parce qu'on s'aperçut que l'an 1299, les chemins étaient pleins de pèlerins qui se rendaient à Rome de tous les côtés ; et qui disaient qu'ils étaient venus sur ce qu'ils avaient appris de leurs pères, que ceux qui allaient à Rome à la fin de chaque siècle, y gagnaient de grandes indulgences la dernière année du siècle.

Clément VI jugeant que le terme de cent ans était trop long, le réduisit à cinquante ans : et

effectivement, il accorda l'an 1350, une indulgence générale à ceux qui visiteraient les quatre principales églises de Rome, semblable à celle que Boniface VIII avait accordée pour l'an 1300. Cela subsista jusqu'à Paul II, qui, l'an 1470, fixa cette indulgence à chaque vingt-cinquième année ; ce qui fut exécuté pour le première fois par Sixte IV, son successeur, l'an 1475, et a été suivi avec uniformité depuis ce temps-là. Avant Paul II, le Pape Grégoire XI avait fait une Bulle pour fixer cette indulgence à chaque trente-troisième année ; mais il ne paraît pas par l'histoire que cette bulle ait été mise à exécution.

D. Pourquoi cette indulgence générale des années saintes est-elle appelée *Jubilé* ?

R. Parce qu'elle a de grands rapports avec le *Jubilé* des Juifs. Le pape Sixte IV est le premier qui ait donné le nom de *Jubilé* à cette indulgence. *Bulle de l'an 1473.*

D. Que signifie le mot de *Jubilé* ?

R. Il signifie un temps de joie et de rémission accordée par l'église, dont le *Jubilé* des Juifs était la figure.

D. D'où vient ce mot de *Jubilé* ?

R. Il vient du mot hébreu *Jobel*, qui signifie son de trompettes, parce qu'on s'en servait au temps du *Jubilé* des Hébreux, pour le publier. L'historien Joseph dit qu'il signifie *liberté* ; en effet les Juifs la recevaient dans le temps du *Jubilé*. St. Jérôme dit que ce mot signifie *année de rémission* ; aussi, à la cinquantième année il se publiait une *liberté* générale, comme le dit l'Écriture Sainte.

D. C

R. C

Lévitique

“ quant

“ pour

“ l'anne

sieurs

v. 21 d

“ Jubil

D. I

bilé de

R. C

qui éta

cipalem

Juifs, l

couvra

naient

D.

velle ?

R.

glise a

relle de

tice de

et les

spiritu

D.

R.

relle d

dans le

éternel

D.

le péché

tes les

une indul-
 les quatre
 le à celle
 l'an 1300.
 l'an 1470,
 -cinquième
 emière fois
 1475, et a
 temps-là.
 avait fait
 e à chaque
 ait pas par
 exécution.
 érale des
 ?
 ports avec le
 est le pre-
 ette indul-

rémission
 des Juifs

qui signifie
 servait au
 le publier.
 erté ; en ef-
 os du Jubi-
 e année de
 année il se-
 dit l'Écri

D. Qui a institué le Jubilé des Juifs ?

R. C'est Dieu, lorsqu'il dit à Moïse dans le Lévitique, c. 25 v. 10. " Vous sanctifierez la cin-
 " quantième année, et vous l'appellerez rémission
 " pour tous les habitans du pays, parce que c'est
 " l'année du Jubilé." Ce mot se trouve en plu-
 sieurs autres endroits de l'Écriture : au ch. 27.
 v. 21 du Lévitique, il est dit : " lorsque le jour du
 " Jubilé sera venu, il sera consacré au Seigneur."

D. En quoi consistait cette rémission du Ju-
 bilé de l'ancienne loi ?

R. Cette rémission du Jubilé de l'ancienne loi,
 qui était la figure de la nouvelle, consistait prin-
 cipalement en ce que, dans l'année jubilaire des
 Juifs, les dettes étaient remises, les esclaves re-
 couvraient leur liberté, et les biens aliénés retour-
 naient à leurs premiers maîtres.

D. En quoi consiste le Jubilé de la loi nou-
 velle ?

R. Il consiste en ce que l'indulgence que l'é-
 glise accorde aux fidèles, remet la peine tempo-
 relle dont les pécheurs sont redevables à la jus-
 tice de Dieu, les délivre de l'esclavage du démon,
 et les fait rentrer dans la possession des biens
 spirituels qu'ils avaient perdus par le péché.

D. Qu'entend-on par ce mot *indulgence* ?

R. On entend la rémission de la peine tempo-
 relle dûe au péché, après qu'il a été pardonné
 dans le sacrement de Pénitence, quant à la peine
 éternelle.

D. Le sacrement de Pénitence, en remettant
 le péché entièrement, ne remet-il pas aussi tou-
 tes les peines qui lui sont dûes ?

R. Le sacrement de Pénitence, en remettant entièrement le péché, remet, à la vérité, la peine éternelle que le péché mortel mérite ; mais il laisse l'obligation de subir des peines temporelles pour l'expiation des péchés qu'il remet. Lisez le 14e. ch. du livre des Nombres, vous y verrez que Dieu, en pardonnant à un peuple ingrat et rebelle, le condamne cependant à ne point entrer dans la terre promise. Lisez encore le 12e. ch. du 2d. livre des Rois, v. 10, 13 et 14, vous y verrez que Dieu pardonne à David deux crimes énormes dont il s'était rendu coupable, en considération de la douleur profonde qu'il en avait conçue ; néanmoins il lui prédit les châtimens temporels qui doivent en être la satisfaction.

D. Où le chrétien expie-t-il les péchés dont il reçoit la rémission dans le sacrement de Pénitence ?

R. Il les expie en cette vie, par des satisfactions volontaires, ou en l'autre vie, dans le purgatoire.

D. L'église a-t-elle le pouvoir d'imposer ces peines temporelles ?

R. Oui : c'est une conséquence du pouvoir que Jésus-Christ lui a laissé de remettre les péchés, *quorum remisistis peccata, remittuntur eis*, Jean, c. 20. v. 23. Elle doit, comme Jésus-Christ, dont elle tient la place, en remettant la peine éternelle dûe au péché, exiger et imposer des satisfactions temporelles dûes à ce même péché ; et c'est aussi ce qu'elle fait toujours dans le sacrement de Pénitence.

D. la mē
R. plusie
des p
sieurs
poser
D. ment
obligé
impos
R. par le
tièren
bre d
joindr
œuvre
pose
D. accon
est so
volon
R. tenan
les pr
les co
tens,
avec l
sait a
mand
Dieu,
tent j
sont i

D. La discipline de l'église a-t-elle toujours été la même dans l'imposition de ces peines ?

R. Non ; l'église a jugé à propos, pendant plusieurs siècles, d'imposer pour certains péchés des pénitences publiques qui duraient souvent plusieurs années, et qu'elle n'a plus coutume d'imposer aujourd'hui.

D. Depuis que l'église n'impose point ordinairement ces sortes de pénitences, le pénitent n'est-il obligé qu'aux pénitences que le confesseur lui impose ?

R. Comme ces pénitences enjointes à présent par les confesseurs, très-souvent ne sont pas entièrement proportionnées à l'énormité et au nombre des péchés, le pénitent doit pour l'ordinaire joindre à ces pénitences, d'autres satisfactions ou œuvres de pénitences que le confesseur ne lui impose pas.

D. Comment feriez-vous voir que celui qui a accompli la pénitence enjointe par le confesseur, est souvent encore obligé à d'autres satisfactions volontaires ?

R. Cela est facile. Le péché méritant maintenant une peine aussi grande qu'il méritait dans les premiers siècles de l'église, et les peines que les confesseurs enjoignent de nos jours aux pénitents, ayant pour l'ordinaire peu de proportion avec la rigueur de la pénitence que l'église imposait alors, sans qu'elle crût excéder ce que demandaient la grandeur du péché et la justice de Dieu, il est ordinairement nécessaire que le pénitent joigne quelques satisfactions à celles qui lui sont imposées dans le tribunal de la pénitence.

D. Comment les peines temporelles dûes au péché se remettent-elles par l'indulgence ?

R. Le voici : l'indulgence nous fait l'application des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints, pour compenser ce que nous devons à sa justice. Il est certain que Jésus-Christ, dont toutes les actions ont été d'un prix infini, a satisfait à Dieu surabondamment, pour toutes les peines dont les hommes peuvent être redevables à la justice divine. On ne saurait douter que, parmi les saints, il y en a eu un très-grand nombre dont les satisfactions ont été surabondantes. Oserait-on le nier de la plus pure des vierges, qui, quoiqu'exempte de tout péché, a tant souffert, que son âme a été transpercée d'un glaive de douleurs ? *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Luc. 2. v. 35. Le nierait-on du saint précurseur, qui, livré dès son enfance au plus rigoureuses austérités, redoubla chaque jour ses mérites, et y mit le comble par un glorieux martyre. Enfin pourrait-on le nier de tant d'illustres confesseurs, qui, purifiés du péché et de ses peines par les eaux de la régénération, ont peu de temps après et quelquefois le même jour, triomphé des Nérons et des Domitiens ? Mais s'il en est ainsi, n'est-il pas constant qu'il y a eu des saints dont les peines, comme celles de Job, ont surpassé de toute la pesanteur du sable de la mer, les péchés qu'ils avaient commis : *utinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui : et calamitas, quam patior, in staterâ. Quasi arena maris hæc gravior appareret.* Job, c. 6. v. 1. 2. Ces satisfactions

de Jésus
inépuisable
sation à
pontifes
qu'ils o
D. I
à son c
R. C
paroles
lierez s
c. 16. v
lier, qu
Cette
restrict
le pouv
péché
peine d
relle.
la bulle
Droit C
" reçu
" de la
pliquan
dantes
D. I
elles pa
R. I
et tout
qu'un é
fini des
soit un
comme
et qu'o

les dûes au de Jésus-Christ et des saints, forment un trésor
 ce ? inépuisable, dont Jésus-Christ a confié la dispen-
 l'application à son église ; c'est pourquoi les souverains
 de Jésus-pontifes, déclarent dans les bulles des Jubilés,
 er ce que qu'ils ouvrent les trésors de l'église.

ain que Jé- D. L'église a-t-elle le pouvoir d'appliquer ainsi,
 t été d'un à son choix, les mérites de Jésus-Christ ?

ndamment, R. Ce pouvoir est une suite nécessaire de ces
 es peuvent paroles de Jésus-Christ, " tout ce que vous dé-
 On ne sau- lierez sur la terre, sera délié dans le ciel." Matt.
 en a eu un c. 16. v. 19, et c. 18. v. 18. Car on ne peut dé-
 ons ont été lier, qu'en appliquant les mérites de Jésus-Christ.
 a plus pure Cette parole du divin maître ne souffre aucune
 out péché, restriction ; il ne donne pas seulement à l'église
 ranspercée le pouvoir de remettre la peine éternelle dûe au
psius ani- péché mortel, mais *Tout* ; c'est-à-dire, toute
 . 35. Le peine dûe au péché, soit éternelle, soit tempo-
 é dès son ruelle. C'est pourquoi le Pape Clément VI, dans
 redoubla la bulle du Jubilé de l'an 1350, insérée dans le
 ombble par Droit Canon, dit expressément que " l'église a
 n le nier " reçu le pouvoir d'accorder la rémission totale
 és du pé- " de la peine temporelle dûe au péché," en ap-
 a régéné- pliquant aux pécheurs les satisfactions surabon-
 quefois le dantes de Jésus-Christ et des saints.

es Domi- D. Les satisfactions de Jésus-Christ ne sont-
 pas cons- elles pas suffisantes toutes seules ?

es, com- R. Elles sont infiniment plus que suffisantes,
 la pesan- et tout le mérite des souffrances des saints n'est
 s avaient qu'un écoulement et une application du mérite in-
ta mea, fini des souffrances de Jésus-Christ, loin que ce
patior, in soit un supplément aux satisfactions du Sauveur,
avior ap- comme si elles étaient insuffisantes et imparfaites,
 sfections et qu'on y pût ajouter quelque chose ; erreur im-

pie qu'on nous impose faussement, et dont nous avons la plus grande horreur.

D. Pourquoi donc joignez-vous les satisfactions des saints à celles de Jésus-Christ ?

R. Parce que ; 1o. Les satisfactions des saints ne sont pas séparées de celles de Jésus-Christ, dont elles tirent toute leur valeur ; 2o. En joignant les saints à Jésus-Christ, nous joignons les membres au chef ; 3o. En cela nous suivons l'esprit ancien de l'église ; car elle accordait autrefois les indulgences en vue des prières et des satisfactions des saints martyrs, qui, avant leur mort, avaient demandé cette grâce pour les pécheurs pénitents, comme on le voit par les lettres 9, 10 et 13 de St. Cyprien.

D. L'église peut-elle ainsi appliquer à sa volonté les satisfactions des saints qui sont dans le ciel ?

R. Cette application est une suite de la communion des saints, et de l'union que tous les membres de l'église ont avec Jésus-Christ. Elle l'a toujours enseignée ainsi : Tertul. liv. aux mart. ch. I. Liv. de la chasteté, ch. dernier. St. Cyprien ci-dessus cité.

D. L'intention de l'église est-elle de nous décharger entièrement par l'indulgence plénière de l'obligation de satisfaire à Dieu ?

R. Quoique l'église veuille suppléer par l'indulgence plénière à notre faiblesse et à la disproportion de nos pénitences, néanmoins son intention n'est pas de nous décharger de l'obligation de satisfaire à Dieu, soit par les pénitences que le confesseur nous prescrit, soit par celles que nous

nous in
patience

nous en

D. Le temp

R. O

es pr

des pé

D. nière d

R. et qui

la bulle

D. bilé ?

R. demen

les arti

D. compli

R. mence

faire,

prescri

les bon

point

d'être

qu'elle

beauc

les fai

gagne

seulen

nous imposons nous-mêmes, soit enfin par notre patience dans les maux que la providence de Dieu nous envoie.

D. Les confesseurs doivent donc imposer dans le temps du Jubilé des pénitences convenables ?

R. Oui : le Pape dans sa bulle, à l'exemple de ses prédécesseurs, recommande expressément *des pénitences salutaires*.

D. Qui sont ceux qui gagnent l'indulgence plénière du Jubilé ?

R. Ce sont ceux qui sont *vraiment pénitens*, et qui accomplissent les conditions prescrites par la bulle du Jubilé.

D. Quelles sont les conditions du présent Jubilé ?

R. Ces conditions sont prescrites dans le Mandement de Monseigneur inséré plus haut. Voyez les articles 30. 40. et 50. du dit Mandement.

D. Y a-t-il quelque ordre à garder dans l'accomplissement de ces œuvres saintes ?

R. Il est plus à propos et plus sûr de les commencer par une bonne confession, afin de pouvoir faire, en état de grâce, les autres bonnes œuvres prescrites par la bulle du Jubilé. Car, quoiqu'il y ait de bonnes œuvres qui se font par celui qui n'est point encore en état de grâce, ne laissent pas d'être utiles, il est hors de doute cependant qu'elles servent bien d'avantage, et qu'elles sont beaucoup plus agréables à Dieu, quand celui qui les fait est en état de grâce. Il faut même, pour gagner l'indulgence, être en état de grâce, non seulement en communiant, mais aussi en s'ac-

quittant de la dernière œuvre, lors même que l'on ne termine pas par la sainte Communion.

D. Quel est le moyen de faire une bonne confession ?

R. Il faut, quelques jours avant, demander à Dieu avec ferveur l'esprit de pénitence, la connaissance de ses péchés, et la grâce de les détester ; examiner bien sa conscience, se réconcilier avec ses ennemis, restituer le bien ou l'honneur enlevé au prochain ; s'éloigner des occasions prochaines de retomber dans le péché, et faire une ferme résolution de ne plus offenser Dieu.

D. Est-il nécessaire, pour gagner le Jubilé, de faire une confession générale ?

R. Non : il n'est pas précisément nécessaire, à l'occasion du Jubilé, de faire une confession générale ; une confession ordinaire faite avec les dispositions requises, est suffisante. Si le pénitent croit avoir des raisons de faire une confession générale, il doit les exposer avec simplicité de cœur à son confesseur, et s'en rapporter à son jugement.

D. Suffit-il d'accomplir à l'extérieur les œuvres prescrites par la bulle du Jubilé ?

R. Non : il faut qu'elles soient faites avec les dispositions intérieures dont Dieu et l'église veulent que ces œuvres soient accompagnées.

D. Dans quel état et dans quel esprit faut-il faire la visite des églises ?

R. Il faut la faire avec modestie et recueillement, ayant l'esprit occupé de quelque bonne pensée, le cœur élevé à Dieu, faisant quelque prière et se regardant comme des criminels qui, voulant obte-

ne que l'on
n.
bonne con-
demander à
e, la con-
e les détes-
réconcilier
onneur en-
sions pro-
t faire une
eu.
Jubilé, de
nécessaire,
ession gé-
avec les
Si le péni-
confession
mplicité de
rter à son
ur les œu-
es avec les
église veu-
es.
prit faut-il
ailement,
e pensée,
rière et se
alant obte-

pir grâce, vont de porte en porte solliciter les amis de leur souverain juge d'intercéder pour eux ; et l'essentiel est de prier avec attention, humilité, confiance, et au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. Quels sont les motifs qui doivent nous engager à faire tout notre possible pour gagner le Jubilé ?

R. Les voici : 1o. le désir de l'église qui nous exhorte et qui nous en presse. 2o. Le besoin que nous avons de satisfaire à Dieu pour les péchés sans nombre que nous avons commis. 3o. La facilité et les moyens que le Jubilé nous donne de nous acquiter envers la Justice divine. 4o. Le concours des prières et des bonnes œuvres des autres fidèles, capables d'obtenir plus facilement notre conversion. 5o. L'incertitude de pouvoir jamais retrouver l'occasion de gagner le Jubilé, si nous la perdons. 6o. Enfin, l'obligation que nous avons de ne pas mépriser le prix des mérites infinis de Jésus-Christ, des souffrances des martyrs, et de la pénitence de tant de saints dont la communication nous est offerte avec plénitude dans la grâce du Jubilé.

D. Quelles intentions doit-on avoir pour gagner le Jubilé ?

R. On doit se proposer, 1o. De satisfaire à Dieu entièrement et promptement ; 2o. De détruire en soi tous les restes du péché ; 3o. De s'unir plus intimement et plus parfaitement à Jésus-Christ ; en un mot, il faut avoir toutes les intentions exprimées dans la bulle.

D. Est-on obligé de jeûner ou de faire l'aumône pour gagner le Jubilé ?

R. Les lettres apostoliques de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, datées du 2 décembre 1832, en vertu desquelles il accorde l'indulgence du nouveau Jubilé qui vient d'être publié dans ce diocèse, enjoignent de jeûner les mercredi, vendredi et samedi de l'une des trois semaines fixées pour sa durée. Il y est aussi recommandé d'ajouter quelqu'aumône aux jeûnes et aux prières marqués, afin de les rendre plus agréables à Dieu, surtout dans un temps où les besoins des pauvres sont si pressans.—*Voyez ci-dessus le 4e. article du Mandement de Mgr. Signay.*

D. Quelles pratiques conseilleriez-vous pour gagner le Jubilé ?

R. Il serait très-convenable de joindre la prière, l'aumône et quelque mortification ou pénitence, chacun des vingt-deux jours que doit durer le Jubilé. Mais on ne saurait trop recommander de les passer tous dans l'esprit de prière et de pénitence, et de faire, chaque jour, quelque prière particulière au Seigneur, pour qu'il accorde à Notre Saint Père le Pape les grâces dont il a besoin pour procurer la gloire de Dieu, l'utilité de la sainte église, et l'édification spirituelle de tous les fidèles ; qu'il extirpe les hérésies et les divisions sur la religion ; qu'il protège et qu'il étende la foi catholique ; enfin, qu'il procure le salut et conserve la tranquillité de tout le peuple chrétien. Il convient encore de prier pour Monseigneur l'évêque et pour tous les pasteurs de l'église ; pour tous les besoins de ce diocèse et pour les nôtres en particulier.

D. Q
celui qui

R. On
nécessaire
principales qu
droite et

D. E
R. E
révélé à

la sainte
et en pa
tenir et
Notre-S
doit être

sonnable
dulgence
tence,
nous es
paix fau
si nous

D. I
R. I
a point
haine d

D. C
âme vr

R. I

10. A
péchés
devant
sincère
avec u

40. A

faire l'au-

N. S. P. le

décembre

indulgence

lié dans ce

di, vendre

mes fixées

adé d'ajou-

rières mar-

s à Dieu,

es pauvres

4e. article

vous pour

re la prière,

pénitence,

doit durer

pp recom-

l'esprit de

chaque jour,

, pour qu'il

les grâces

de Dieu,

on spiritu-

es hérésies

protège et

u'il procure

tout le peu-

prier pour

pasteurs de

diocèse et

D. Quelles dispositions intérieures doit avoir celui qui désire gagner le Jubilé ?

R. On peut réduire les dispositions intérieures, nécessaires pour gagner le Jubilé, à quatre principales qui sont la foi, la pénitence, une intention droite et l'amour de l'église.

D. En quoi consiste la *foi* ?

R. Elle consiste à croire tout ce que Dieu a révélé à son église, tout ce que croit et enseigne la sainte église catholique, apostolique et romaine, et en particulier le pouvoir de lier et délier, de retenir et de remettre les péchés, qu'elle a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais cette foi doit être vive, et soutenue par une confiance raisonnable, qui nous faisant beaucoup espérer de l'indulgence, si nous nous y préparons par la pénitence, nous fera souvenir que l'Indulgence qui nous est accordée, deviendra, par notre faute, une paix fautive, inutile et préjudiciable à notre salut, si nous la séparons de la pénitence.

D. En quoi consiste la *pénitence* ?

R. Les Saints Pères nous apprennent qu'il n'y a point de pénitence véritable et assurée, sans la haine du péché et l'amour de Dieu.

D. Que produit la haine du péché dans une âme vraiment pénitente ?

R. La haine du péché porte un vrai pénitent, 1o. A repasser dans l'amertume de son cœur ses péchés passés ; 2o. A s'en humilier, à en gémir devant Dieu par une vive contrition et un regret sincère de les avoir commis ; 3o. A s'en accuser avec une entière sincérité et le plus vif repentir ; 4o. A les expier par des œuvres pénibles, et par

l'humble acceptation des maux que Dieu envoie. Enfin à se précautionner pour l'avenir contre le péché, le fuyant comme le serpent, et évitant avec soin toutes les occasions qui peuvent mettre en danger d'y retomber.

D. En quoi l'amour de Dieu sert-il pour rendre la pénitence véritable et assurée ?

R. Il sert, 1o. A convertir et à changer le cœur du pécheur, qui demeure toujours tourné vers la créature, tant qu'il ne se tourne pas vers le créateur, en l'aimant ; 2o. A ôter l'affection du péché, qui règne dans le cœur du pécheur, jusqu'à ce qu'il commence à aimer Dieu, comme source de toute justice ; 3o. A le porter à une plus grande détestation du péché ; 4o. A lui faire mener une vie nouvelle qui change ses pensées, ses actions, ses paroles, et les rende agréables à Dieu ; et enfin, à l'affermir et le fortifier contre le péché et les attaques du démon, contre qui l'on est trop faible, quand on n'aime pas Dieu.

D. En quoi consiste cette *intention droite* que vous dites être la 3ème. disposition pour gagner le Jubilé ?

R. L'intention droite qui doit porter le fidèle qui aime Dieu, à gagner l'indulgence du Jubilé, est, 1o. De ne négliger aucun des moyens qui peuvent servir à achever de satisfaire à Dieu ; 2o. D'être délivré de tout ce qui engage Dieu à le punir encore, et qui retarderait, après sa mort, la jouissance de Dieu ; 3o. De trouver dans l'indulgence de quoi suppléer à ce que sa faiblesse et la courte durée de cette vie pourraient faire manquer à sa satisfaction et à sa pénitence, quoiqu'il ait un grand désir de la continuer toute la vie.

D. I
comme
gner le

R. I

cessaire

pour de

reconn

mour d

voir Jé

même

enfants

obtenir

que le

versel

qui No

er ; ce

de l'é

prières

D.

l'indul

R.

qui ga
lemen
dûe au
me ; n
car, l
et plus
néraux
lieux
œuvre
tratoir
toute
7o. I

D. Pourquoi mettez-vous *l'amour de l'église* comme dernière disposition nécessaire pour gagner le Jubilé ?

R. L'amour de l'église est une disposition nécessaire pour gagner le Jubilé, principalement pour deux raisons : 1o. Parce qu'il est juste de reconnaître par cet amour, la tendresse et l'amour de l'église, qui, saintement empressée de voir *Jésus-Christ formé en nous*, se met elle-même en prières et en larmes, et unit tous ses enfans par des prières générales pour nous faire obtenir de Dieu une pleine indulgence ; 2o. Parce que le but principal de ce Jubilé est le bien universel de toute l'église, pour tous les besoins de qui Notre Saint Père le Pape nous oblige de prier ; ce que nous ne pouvons bien faire, si l'amour de l'église ne nous anime, et ne soutient nos prières.

D. Quelle différence y a-t-il entre le Jubilé et l'indulgence ?

R. Il n'y en a point quant à l'effet ; car celui qui gagne pleinement l'un ou l'autre, obtient également la rémission de toute la peine temporelle dûe aux péchés actuels commis depuis le baptême ; mais il y en a beaucoup quant aux privilèges : car, 1o. La cause du Jubilé est plus importante et plus manifeste ; 2o. Il regarde les besoins généraux de la chrétienté ; 3o. Il s'étend en tous lieux et sur tous les fidèles ; 4o. Il prescrit des œuvres plus satisfactoires ; 5o. Il est plus impératoire, puisqu'il réunit les vœux et les désirs de toute l'église ; 6o. La forme est plus solennelle ; 7o. Il donne une ample liberté aux pénitens de

choisir tels confesseurs approuvés qu'ils voudront.
So. Et aux confesseurs divers pouvoirs considérables.

D. Combien y a-t-il de sortes d'indulgences ?

R. Il y en a de deux sortes ; l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

D. Qu'entendez-vous par indulgence plénière ?

R. J'entends celle qui remet, lorsqu'on n'y apporte aucun obstacle, toutes les peines temporelles dues encore au péché, après que la tâche en est effacée par le sacrement de pénitence.

D. Qu'entendez-vous par indulgence partielle ?

R. J'entends celle qui ne remet qu'une partie de ces peines ; telles sont les indulgences de 40 jours, de 100 jours, d'un an, et autres semblables.

D. Quelle est l'origine de ces indulgences ?

R. La voici : l'église, dès les premiers siècles avait fait des réglemens de discipline, qu'on appelait *canons pénitentiels* ; car le mot *canon* en grec signifie *règle*. Ces canons attachaient une pénitence plus ou moins longue, plus ou moins sévère à certains péchés ; par exemple, pour avoir abandonné la foi catholique, 2 ans de pénitence.

Pour s'être parjuré, avec connaissance, ou pour avoir porté quelqu'autre à se parjurer, 40 jours au pain et à l'eau, et les 7 années suivantes en pénitence.

Pour avoir fait un œuvre servile un jour de dimanche ou de fête, jeûner 3 jours au pain et à l'eau.

Pour
jours au

Pour
sure, 20
tres péc

Dura
pratique

jours, t
ou de j

la sema
le jeûne

pléier p
œuvres

l'église
jugé à

gueur,
nitence

Jésus-
canoni
jours,

D.
faire p

R.
de pré

Dieu
soula
à notr

D.
nière

R.
par s
vers
marc

Pour avoir violé un des jeûnes commandés, 20 jours au pain et à l'eau.

Pour avoir vendu à faux poids ou à fausse mesure, 20 jours au pain et à l'eau ; et ainsi des autres péchés.

Durant le temps de pénitence, il y avait des pratiques de mortification marquées pour certains jours, telles que de faire abstinence et de jeûner, ou de jeûner au pain et à l'eau 2 ou trois jours de la semaine. Ceux qui ne pouvaient pas supporter le jeûne ou l'abstinence, étaient obligés d'y suppléer par des aumônes, des prières et d'autres œuvres de charité. Mais la piété s'étant refroidie, l'église toujours conduite par le Saint-Esprit, a jugé à propos de se relâcher de sa première rigueur, et de faire remise d'une partie de ces pénitences, en vertu du pouvoir qu'elle en a reçu de Jésus-Christ. C'est la rémission de ces peines canoniques que l'on appelle Indulgence de 40 jours, de 100 jours, &c.

D. L'indulgence plénière dispense-t-elle de faire pénitence ?

R. Non : l'indulgence ne doit pas nous servir de prétexte pour nous exempter de satisfaire à Dieu ; mais nous devons la regarder comme un soulagement à notre pénitence, et un supplément à notre faiblesse.

D. Pourquoi dites-vous que l'indulgence plénière ne dispense pas de faire pénitence ?

R. Parce que l'église l'a toujours fait connaître par sa pratique. St. Paul n'usa d'Indulgence envers l'incestueux de Corinthe, qu'après avoir remarqué dans ce pécheur, une douleur amère de

son péché, et une sainte ardeur pour la pénitence. Dans les siècles où la pénitence publique était en usage, on n'usait d'Indulgence à l'égard des pécheurs, que lorsqu'ils avaient déjà fait une partie de la pénitence ; enfin Notre Saint Père le Pape déclare dans sa bulle, que l'indulgence qu'il accorde ne peut être gagnée que par ceux qui seront véritablement pénitens.

D. Le confesseur peut-il différer l'absolution dans le saint temps de Jubilé ?

R. Quoique le confesseur ait des pouvoirs plus étendus dans ce saint temps que dans un autre, néanmoins il ne lui est pas permis de donner l'absolution à ceux qui ne seraient pas bien disposés : autrement il trahirait son ministère, et le pénitent ne profiterait pas de la grâce du Jubilé.

D. Les confesseurs peuvent-ils différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouveraient pas en état de recevoir l'absolution ?

R. Oui : les confesseurs peuvent et même doivent différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouvent pas en état de recevoir l'absolution ; mais ce délai ne servira qu'à ceux qui s'efforcent d'entrer dans de véritables sentimens de pénitence, de s'amender, de se remettre en état de recevoir au plutôt l'absolution et de gagner le Jubilé.

D. Ceux qui, pour quelque empêchement légitime, ne peuvent accomplir en tout ou en partie les œuvres prescrites par le Jubilé, sont-ils privés de la grâce du Jubilé ?

R. Non : ils n'en sont pas privés. Ceux qui se trouveraient en voyage sur terre ou sur mer,

pourron
micile,
dence,
l'indulg
contrits
ils ren
dans l
gard
sance
jeûnes
ront,
fesseu
dites p
rité ou
ment l
D.
à l'indu
R.
les pé
voudr
par l'
confes
et p
des
le co
tous
bulle
salut
D.
R.
50èr
siècl

a pénitence, pourront, dès qu'il seront de retour en leur domicile, ou s'ils s'arrêtent dans toute autre résidence, après le temps fixé par la bulle, gagner une partie de l'indulgence du Jubilé, pourvu que, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communié, ils remplissent les autres conditions prescrites dans le Mandement de Monseigneur. A l'égard des personnes qui sont dans l'impuissance de faire les visites ou d'observer les jeûnes prescrits, les Ordinaires des lieux pourront, soit par eux-mêmes, soit par les confesseurs, prescrire à toutes, ou chacune des dites personnes, d'autres œuvres de piété, de charité ou de religion, pour leur tenir respectivement lieu de ces visites.

D. Quels sont les privilèges que le Pape joint à l'indulgence plénière de ce Jubilé ?

R. Ces privilèges sont : 1o. La liberté qu'ont les pénitens de s'adresser à tel confesseur qu'ils voudront choisir entre ceux qui sont approuvés par l'évêque. 2o. Le pouvoir qui est accordé au confesseur d'absoudre au for de la conscience et pour cette fois seulement, des censures et des cas réservés ; 3o. La permission qu'a le confesseur, pendant le Jubilé, de commuer tous les vœux (excepté ceux réservés dans la bulle) en d'autres œuvres de piété et utiles au salut.

D. Qu'appelle-t-on l'année sainte ?

R. On appelle *année sainte*, la 25ème. la 50ème. la 75ème. la 100ème. année de chaque siècle.

D. Pourquoi appelle-t-on ces années, *années saintes* ?

R. On les appelle ainsi, à cause du grand concours des fidèles de tout pays, qui par un esprit de piété visitent dans ces années les quatre principales églises de Rome ; et parce que les fidèles, en visitant ces églises et en accomplissant les œuvres de religion prescrites, gagnent l'indulgence plénière.

D. Les fidèles qui ne vont point visiter ces églises de Rome, peuvent-ils gagner le Jubilé de l'année sainte ?

R. Oui : parce que les papes accordent ordinairement à tous les fidèles, après la fin de chacune de ces années Jubilaires, un certain temps, pendant lequel, en visitant les églises désignées par leur évêque diocésain, ou par ceux qui ont reçu de lui le pouvoir, et en accomplissant les autres œuvres prescrites, ils peuvent gagner le Jubilé.

D. Les papes accordent-ils quelquefois des Indulgences plénières en forme de Jubilé ?

R. Oui et en plusieurs occasions ; par exemple au commencement de leur pontificat ; dans quelque besoin pressant de l'église.

D. Le Jubilé est-il une chose nouvelle en ce pays ?

R. Non : il y en a eu plusieurs, soit de ceux que les Souverains Pontifes ont coutume d'accorder à chaque 25^{ème}. année, soit de ceux qu'ils accordent au commencement de leur Pontificat, ou pour obtenir des grâces du ciel dans de pressans besoins de l'église.

D. Quels sont ces Jubilés ?

R. En 1683, Mgr. de Laval, par un Mandement du 29 janvier, publia le Jubilé accordé par N. S. P. le Pape Innocent XI, le 11 sept. 1681 ; et le 15 septembre 1722, Mgr. de St. Vallier publia celui qu'accorda alors le Pape Innocent XIII.

En 1752, Mgr. de Pont-Briand, dans un Mandement du 16 janvier, annonça celui du Pape Benoît XIV, du 25 décembre 1750.

Le Jubilé accordé par Clément XIII, le 11 septembre 1758, n'ayant pu avoir lieu, à cause des troubles de la guerre qui existait alors en ce pays, Monseigneur Briand, par une faveur spéciale du même Pape, le publia en 1767, par un Mandement du 26 janvier ; on en fit l'ouverture le 15 mars, et la clôture le 29 du même mois.

En 1771, le même évêque, par un Mandement du 28 janvier, annonça celui de N. S. P. le Pape Clément XIV, du 12 décembre 1769 ; il ne dura que 15 jours.

Le Jubilé accordé par le Pape Pie VI, le 25 décembre 1775, ne put avoir lieu, parce que nous étions alors en guerre avec nos voisins.

Le Pape Léon XII, par une Bulle du 25 décembre 1825, étendit à tous les fidèles de l'Univers, le Jubilé de l'Année Sainte qui avait eu lieu à Rome la même année.

Ce Jubilé, fut annoncée à ce Diocèse, par un Mandement de Mgr. Bernard Claude Panet, évêque de Québec, daté du 28 Octobre 1826—Il s'ouvrit le Dimanche de la Septuagésime, 11 février 1827, et dura six mois.

Le Pape Pie VIII, ayant succédé à Léon XII le 31 mars 1829, adressa à tous les Prélats catholiques de l'Univers, des lettres apostoliques datées du 18 juin de la même année, pour accorder aux fidèles la faveur d'un nouveau Jubilé, à l'occasion de son élévation sur le siège de St. Pierre.—Ce Jubilé eut lieu dans ce diocèse en 1830. Les exercices en furent prescrits par le Mandement du même évêque en date du 10 mai de la même année. Il commença le 11 et finit le 25 du mois de juillet.

Le dernier Jubilé publié dans ce diocèse, est celui que nous allons commencer le 8 Décembre prochain, et qui doit finir le 29 du même mois, en conformité au Mandement de Mgr. Jos. Signay, évêque de Québec, daté du 14 novembre de la présente année. C'est N. S. P. le Pape Grégoire XVI, successeur de Pie VIII, qui, par ses lettres apostoliques du 2 décembre 1832, a enjoint à tous les évêques de le publier dans leurs diocèses aussi à l'occasion de son avènement à la chaire de St. Pierre, qui a eu lieu le 6 février 1831. Efforçons-nous de profiter des grâces qui nous y sont offertes.

D. Qui sont ceux qui ne gagnent pas le Jubilé, quoiqu'ils fassent extérieurement les œuvres prescrites pour le gagner ?

R. Ceux qui n'ont pas une ferme volonté de changer de vie, et qui conservent de l'attachement au péché, ou aux occasions qui y portent.

D. Quelles sont les marques pour connaître si l'on a gagné le Jubilé ?

R. I
cepend
capable
voici le
horreur
aux pa
L'amo
Le dét
patien
dans ce
grès de
tout de
D. C
Jubilé
R. I
notre
souven
que l'
aurait
en la p
vie ch
exerci
fidèle
ment
les pl
aussi à
a le pl
des sa
religio
main ;
l'inqui
expér
pas ag

à Léon XII
 s Prélats ca-
 apostoliques
 e, pour ac-
 veau Jubilé,
 iège de St.
 e diocèse en
 scrits par le
 du 10 mai
 1 et finit le

diocèse, est
 Décembre
 ne mois, en
 os. Signay,
 mbre de la

Pape Gré-
 qui, par ses
 32, a enjoint
 us diocèses
 a la chaire
 vrier 1831.
 qui nous y

s le Jubilé,
 ivres pres-

volonté de
 tachment
 nt.

onnaître si

R. Il n'y en a point d'évidentes ; mais il y en a cependant qui donnent une assurance morale, et capable de bannir les troubles de la conscience : voici les principales ; 1o. Quand on a une extrême horreur du péché ; 2o. La résistance continuelle aux passions et aux mauvaises habitudes ; 3o. L'amour du prochain, surtout des ennemis ; 4o. Le détachement des biens de la terre ; 5o. La patience et la soumission à la volonté de Dieu, dans ce qui nous arrive de fâcheux ; 6o. Le progrès dans la pratique des vertus chrétiennes, surtout de celles qui sont propres à notre état.

D. Que faut-il faire pour conserver la grâce du Jubilé ?

R. Il faut 1o. Avoir une ferme persuasion que notre salut est notre unique affaire ; 2o. Penser souvent à la grandeur et à l'excellence de la grâce que l'on a reçue, à l'extrême ingratitude qu'il y aurait de la mépriser, et au tort que l'on se ferait en la perdant par sa faute ; 3o. Avoir un plan de vie chrétienne, dans lequel on trouve tous les exercices de piété convenables à son état, et être fidèle à les observer ; 4o. S'appliquer particulièrement à combattre les passions qui sont en nous les plus vives et les plus dangereuses, comme aussi à acquérir et à pratiquer les vertus dont on a le plus besoin ; 5o. S'approcher fréquemment des sacremens de pénitence et d'eucharistie, avec religion et non par coutume et par respect humain ; 6o. Ne souffrir rien sur sa conscience qui l'inquiète ; mais s'éclaircir avec un confesseur expérimenté, et qui nous connaisse, afin de ne pas agir dans le doute contre ce que la loi de Dieu

demanderait de nous ; 7o. Se faire un honneur et un devoir des pratiques de piété, comme de la dévotion envers la Sainte Vierge et à son Ange Gardien ; de l'assistance aux offices de l'Eglise, aux instructions qui se font dans sa paroisse ; de la vigilance sur ceux qui dépendent de nous, les édifiant par de bons exemples, et les animant par des paroles d'édification selon les circonstances ; enfin, pratiquant toutes les œuvres de miséricorde selon les occasions, avec une ferme confiance, que si nous persévérons dans ces heureuses dispositions, Dieu nous fera miséricorde.

D. Y a-t-il des cérémonies particulières qui s'observent à Rome, à l'ouverture du Jubilé ?

R. Voici celles que Grégoire XIII établit et qui ont été suivies par ses successeurs.—Ce pape ne crut pas qu'une si grande grâce qu'il accordait à tous les fidèles, dût se distribuer sans quelques cérémonies extérieures qui, frappant les fidèles, leur donnassent une haute idée du grand Jubilé, sachant, comme dit St. Augustin, qu'on va des choses visibles aux invisibles, des choses corporelles aux spirituelles, et des choses temporelles et passagères aux choses éternelles.

La veille de Noël et avant vêpres, le pape, après avoir entonné le *Veni, Creator*, dans la chapelle sixtine, (1) va processionnellement, et avec tout l'appareil que peut inspirer la Religion, à la Porte-Sainte, qui est une de celles de la basilique de St. Pierre. Il reçoit un marteau d'or de la main du grand pénitencier, et frappe de trois coups le mur dont elle est toujours fermée, en

(1) Une des chapelles de l'Eglise de St. Pierre à Rome.

chantant le verset : *aperite mihi portas justitiæ, &c.* Après la démolition de la maçonnerie, et pendant que les pénitenciers lavent cette porte d'eau bénite, le pape est à genoux devant elle. Cette cérémonie achevée, il se lève, prend la croix, et entonne le *Te Deum*, et entre le premier dans l'église, suivi des cardinaux et de la nombreuse procession qui l'a accompagné. Trois cardinaux légats ouvrent avec les mêmes cérémonies les trois autres portes saintes des églises désignées dans la bulle du Jubilé. L'année sainte étant expirée, on renferme la porte sainte la veille de Noël. Le pape bénit les pierres et le mortier, et pose la première pierre ; la même cérémonie a lieu aux trois autres églises.

On fait cette cérémonie la veille de Noël, parce que la naissance de Notre-Seigneur est la source féconde de toutes les grâces que nous recevons de sa libéralité.

On chante des versets, des psaumes, et l'on fait des prières, par lesquelles on reconnaît sa puissance et sa bonté suprême, et on demande avec ardeur ses grâces et ses miséricordes ; confessant par là que l'homme ne peut rien sans lui, et qu'il n'est qu'un néant devant sa divine Majesté.

La porte murée figure la dureté du pécheur qui résiste à la grâce et qui a tant de peine à se rendre, et qui, enfin, ouvre au Seigneur son cœur brisé et contrit, pressé par ses miséricordes qui sont sans nombre.

Les pénitenciers lavent cette porte d'eau-bénite, pour marquer que la conscience du pécheur étant

lavée par ses larmes, qui sont un don de la grande bonté de Dieu, elle est purifiée par le sang de Jésus-christ dont les pénitenciers sont, par leur dignité, les dispensateurs.

On chante le *Te Deum*, pour reconnaître que la conversion des pécheurs vient de Dieu, et pour lui en rendre de très-humbles actions de grâces.

L. J. C.



[Ces
Monsei
de cin
pour ci
fidèles
structio
temps o

Avant

VENEZ
qui no
l'esprit
partien
grâce
vous é
Rem
vous c
solateu
haut,
feu sac
spiritu
Vou
dons
vous é
de D

PRIERES

Pour le Jubilé.

[*Ces prières ne sont point ordonnées pour gagner le Jubilé, Monseigneur ne prescrivant pour cela que la récitation de cinq Pater et de cinq Ave, avec un Gloria Patri, pour chaque station. On a cependant cru être utile aux fidèles et favoriser leur piété, en ajoutant, à la suite des instructions sur le Jubilé, quelques prières propres au saint temps où l'on va entrer.*]

Avant de commencer les stations, ou entrant dans la première église.

HYMNE POUR IMPLORER LE SECOURS DIVIN.

VENEZ en nous, Esprit Saint, qui nous avez créés, visitez l'esprit de ceux qui vous appartiennent, remplissez de la grâce céleste les cœurs dont vous êtes le créateur.

Remplissez nos cœurs, ô vous qui êtes appelé le Consolateur, le don du Dieu très-haut, la fontaine de vie, le feu sacré, la clarté et l'onction spirituelle.

Vous êtes l'auteur des sept dons qui nous sanctifient; vous êtes le doigt de la main de Dieu; vous êtes le don

VENI, Creator Spiritus;
Mentes tuorum visita,
Imple supernâ gratiâ
Quæ tu creasti pectora.

Qui Paracletus diceris,

Donum Dei Altissimi,
Fons vivus, ignis, caritas,

Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,

Dextræ Dei tu digitus,

Tu ritè promissum Pa-
tris,
Sermone ditans guttura.

que le Père céleste a promis
vous mettez les richesses de
votre parole dans la bouche
des hommes mortels.

Accende lumen sen-
sibus ;
Infunde amorem cordi-
bus :
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Répandez votre lumière
dans nos esprits, et éclairez-
les ; répandez votre amour
dans nos cœurs ; donnez un
ferme courage et la force de
souffrir aux membres faibles
de notre corps.

Hostem repellas lon-
giùs,
Pacemque dones pro-
tinùs :
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Eloignez et chassez notre
ennemi ; donnez-nous au plu-
tôt la paix, marchez devant
nous ; et que, sous votre con-
duite nous soyons garantis de
tout ce qui peut nous être
nuisible.

Per te sciamus da
Patrem,
Noscamus atque Fili-
um ;
Te utriusque Spiritum
Credamus omni tem-
pore.

Faites-nous connaître Dieu
le Père ; faites-nous connaî-
tre Dieu le Fils ; faites que
nous vous connaissions, et
que nous croyons toujours en
vous, ô vous qui êtes l'esprit
et le lien du Père et du Fils !

Gloria Patri Domi-
no,
Natoque, qui à mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.
Amen.

Gloire dans tous les siècles
au Père le Souverain Seigneur
de l'Univers, au Fils qui est
ressuscité d'entre les morts,
et au Saint-Esprit notre Con-
solateur. Ainsi soit-il.

VENEZ,
ez les co
et allumo
amour.

V. Et
et ils ser
R. Et
la face d

O Dieu
éclairé l
dèles par
Esprit,
esprit no
l'amour
rempliss
de ses
par N
Christ.

NOTRE
Cieux,
sanctifié
arrive ;
soit fait
au Cie
jourd'hu
que jo
nez nos
pardonn
ont off
laissez

Prière avant les exercices de piété, &c.

este a promis
richesses de
ns la bouche
ortels.

otre lumière
, et éclairez-
votre amour
; donnez un
et la force de
mbres faibles

chassez notre
z-nous au plu-
rchez devant
ous votre con-
s garantis de
ut nous être

onnaître Dieu
-nous connaît-
s ; faites que
naissions, et
s toujours en
êtes l'esprit
e et du Fils !

ous les siècles
rain Seigneur
u Fils qui est
e les morts,
it notre Con-
soit-il.

VENEZ, Esprit saint, remplis-
sez les cœurs de vos fidèles et
et allumez-y le feu de votre
amour.

V. Envoyez votre Esprit,
et ils seront créés.

R. Et vous renouvellez
la face de la terre.

PRIONS

O Dieu qui avez instruit et
éclairé les cœurs de vos fi-
dèles par la lumière du Saint-
Esprit, faites que le même
esprit nous donne le goût et
l'amour du bien, et qu'il nous
remplisse toujours de la joie
de ses divines consolations,
par Notre-Seigneur Jésus-
Christ. Ainsi soit-il.

VENI, Sancte Spiritus,
reple tuorum corda fi-
delium, et tui amoris
in eis ignem accende.

V. Emitte spiritum
tuum et creabuntur.

R. Et renovabis fa-
ciem terræ.

OREMUS.

DEUS, qui corda fide-
lium sancti spiritûs il-
lustratione docuisti, da
nobis in eodem spiritu
recta sapere et de ejus
semper consolatione
gaudere. Per Chris-
tum Dominum nos-
trum. Amen.

L'Oraison Dominicale.

NOTRE Père, qui êtes aux
Cieux, que votre nom soit
sanctifié ; que votre règne
arrive ; que votre volonté
soit faite en la terre comme
au Ciel. Donnez-nous au-
jourd'hui notre pain de cha-
que jour ; et nous pardon-
nez nos offenses comme nous
pardonnons à ceux qui nous
ont offensés. Et ne nous
laissez point succomber à la

PATER noster, qui es in
cœlis, sanctificetur no-
men tuum : adveniat
regnum tuum : fiat vo-
luntas tua, sicut in cœ-
lo et in terrâ. Panem
nostrum quotidianum
da nobis hodiè, et di-
mitte nobis debita nos-

tra, sicut et nos dimit- tentation ; mais délivrez- Je croi
 timus debitoribus nos- nous du mal. Ainsi soit-il. la sainte
 tris. Et ne nos indu- Communi
 cas in tentationem. Sed libera nos à malo, rémission
 Amen.urrection
 éternelle.

La Salutation Angélique.

Ave, Maria, gratiâ ple- E vous salue, Marie, pleine
 na, Dominus tecum, de grâce, le Seigneur est
 benedicta tu in mulie- avec vous, vous êtes bénie
 ribus, et benedictus entre toutes les femmes, et
 fructus ventris tui, Je- Jésus le fruit de vos entrailles
 sus. est béni.

Sancta Maria, Mater Sainte Marie, Mère de
 Dei, ora pro nobis pec- Dieu, priez pour nous pé-
 catoribus nunc et in ho- cheurs, maintenant et à
 râ mortis nostræ.— l'heure de notre mort. Ain-
 Amen. si soit-il,

Le Symbole des Apôtres.

CREDO in Deum, Patrem Je crois en Dieu le Père Tout-
 omnipotentem, Creato- puissant, Créateur du Ciel et
 rem cœli et terræ, et in de la terre, et en Jésus-Christ
 Jesum Christam Filium son Fils unique notre Sei-
 ejus unicum Dominum gneur ; qui a été conçu du
 nostrum, qui conceptus Saint-Esprit, est né de la
 est de Spiritu sancto, Vierge-Marie, a souffert sous
 natus ex Mariâ Virgine, Ponce Pilate, et a été crucifié
 passus sub Pontio Pila- est mort, et a été enseveli,
 to, crucifixus, mortuus est descendu aux enfers, le
 et sepultus : descendit troisième jour est ressuscité
 ad inferos, tertiâ die re- des morts, est monté aux
 vivans et les morts.

Je croi
la sainte
Communi
rémission
urrection
éternelle.

Credo
siam C
remissi
nem, vi

P

ADORABLE
laquelle
les homu
sente vot
corps, ju
sacrifiez
satisfaire
l'excès d
de ce qu'
commis
Une ing
d'en obt
témoign
Trône d
Bonté in
mais qu
converti
conversi
puissant
ponction
amèrem
douleur

s délivrez-
nsi soit-il.

os à malo.

Marie, pleine
eigneur est
êtes bénie
femmes, et
os entrailles

, Mère de
r nous pé-
nant et à
mort. Ain-

e Père Tout-
r du Ciel et
Jésus-Christ
e notre Sei-
été congu du
t né de la
souffert sous,
a été crucifié
été enseveli,
x enfers, le
st ressuscité
monté aux
à la droite
e Tout-puis-
dra juger les
ts.

Je crois au Saint-Esprit, la
sainte Eglise Catholique, la
Communion des Saints, la
remission des pechés, la ré-
surrection de la chair, la vie
éternelle. Ainsi soit-il.

surrexist à mortuis ; as-
cendit ad cœlos : sedet
ad dexteram Dei Patris
omnipotentis: in dè ven-
turus est judicare vivos
et mortuos.

**Credo in Spiritum sanctum, sanctam Eccle-
siam Catholicam, sanctorum communionem,
remissionem peccatorum, carnis resurrectio-
nem, vitam æternam. Amen.**

Prière pour demander l'esprit de componction.

ADORABLE JÉSUS ! je vous considère élevé sur la croix, à laquelle votre amour vous a attaché pour le salut de tous les hommes, et pour le mien en particulier. Je me représente votre sang coulant de toutes les parties de votre corps, jusqu'à la dernière goutte ; et considérant que vous sacrifiez votre vie pour faire notre paix avec votre Père, et satisfaire à la rigueur de sa Justice, j'admire d'une part l'excès de votre bonté, et de l'autre, je me trouve confus, de ce qu'au lieu de répondre à votre amour par le mien, j'ai commis tant de crime contre votre adorable Majesté.— Une ingratitude si noire m'ôterait, mon Dieu, la confiance d'en obtenir le pardon, si la croix où vous me donnez un témoignage si sensible de votre amour, n'était pas le Trône de votre grâce et de votre miséricorde. Je sais, ô Bonté infinie, que vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais que vous souhaitez lui donner la vie, pourvu qu'il se convertisse, et qu'il fasse pénitence. Mais parce que la conversion des pécheurs est l'effet de votre grâce toute-puissante, je vous conjure de me donner l'esprit de componction : donnez des larmes à mes yeux, pour pleurer amèrement mes pechés, et pénétrez mon cœur d'une vive douleur de vous avoir offensé.

Prière pour obtenir le pardon de ses péchés.

GRAND Dieu ! faites miséricorde à ce pauvre pécheur, confus et pénétré de douleur de ses crimes. Ne vous souvenez point des péchés de ma jeunesse, ni des infidélités que j'ai commises, mais souvenez-vous de votre bonté, et de ces miséricordes que vous avez fait paraître en tout temps. Jetez-les yeux sur votre Fils livré à la mort pour l'amour de moi, et rendez-vous attentif à la voix de ses larmes et de son sang répandu pour mon salut. Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde ; effacez mes péchés, et purifiez-moi tellement de mes crimes, qu'il n'en paraisse jamais rien qui puisse irriter votre justice et votre indignation contre moi. Le cœur brisé de douleur est le sacrifice que vous demandez pour désarmer votre colère ; ne méprisez donc pas, ô mon Dieu ! le cœur contrit et humilié de ce misérable pécheur. Rendez-moi, Seigneur, la pureté du cœur, et renouvez dans mon âme, l'esprit de droiture et de justice. Donnez-moi aussi la joie de votre assistance salutaire, et fortifiez-moi par votre Esprit Saint, afin que désormais je sois fidèle à l'observation de vos saints commandemens, que je vous aime de tout mon cœur, et que je sois dans la disposition de mourir, et de souffrir tous les maux imaginables plutôt que de vous offenser jamais.

Prière qui renferme toutes les demandes qu'il faut faire à Dieu dans le temps du Jubilé.

Accordez-nous, Dieu Tout-puissant, toutes les grâces que l'Eglise vous demande en ce saint temps du Jubilé. Ratifiez dans le Ciel l'Indulgence plénière que Notre Saint Père le Pape votre Vicaire, nous accorde sur la terre. — Versez sur sa personne vos plus saintes bénédictions, afin qu'il gouverne, avec sagesse et selon vos saintes loix, le troupeau que vous avez confié à ses soins. Donnez votre grâce à tous les Pasteurs qui gouvernent avec lui votre Eglise. Répandez en particulier vos lumières sur notre Evêque. Bénissez et conservez la personne de notre Roi, donnez la prospérité à son Empire. Etablissez la paix en-

tre les P
glise v
partout
toute la
ries qui
dissipez
près vou
cœur, m
Ciel. A

Po

Nous n
protecti
Dieu :
prières
song d
obtenez
de tous
nous s
posés,
gloire e
V. S
priez p
R. A
faits dig
Jésus-C

O Dieu
miséric
tre faib
célébro
Sainte
que par
tercessi
vions d
même J
gneur.
dem

péchés.

pecheur, con-
e vous souve-
infidélités que
e bonté, et de
n tout temps.

t pour l'amour
e ses larmes et
pitié de moi,
corde ; effacez
s crimes, qu'il
otre justice et
sé de douleur
rmer votre co-
le cœur con-

Rendez-moi,
ans mon âme,
moi aussi la
moi par votre
à l'observa-
vous aime de
osition de mou-
plutôt que de

il faut faire à

les grâces que
Jubilé. Ra-
e Notre Saint
ur la terre.--
édiction, afin
ntes loix, le
Donnez votre
avec lui votre
es sur notre
de notre Roi,
ez la paix eu-

tre les Princes Chrétiens pour le bien et la défense de l'Eglise votre Epouse. Faites, Seigneur, qu'elle s'étende partout l'Univers, et que votre nom soit sanctifié sur toute la terre, comme il l'est au Ciel. Etouffez les hérésies qui combattent la vérité que vous lui avez confiée, et dissipez les schismes qui divisent les Chrétiens, afin qu'après vous avoir servi fidèlement en unité d'esprit et de cœur, nous puissions en recevoir la récompense dans le Ciel. Ainsi soit-il.

Pour demander l'intercession de la Sainte Vierge.

Nous nous mettons sous votre protection, sainte Mère de Dieu : ne méprisez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins ; mais obtenez-nous la délivrance de tous les dangers auxquels nous sommes sans cesse exposés, ô Vierge comblée de gloire et de bénédiction.

V. Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.

R. Afin que nous soyons faits dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

O Dieu ! qui êtes toujours miséricordieux, soutenez notre faiblesse ; et comme nous célébrons la mémoire de la Sainte Mère de Dieu, faites que par le secours de son intercession, nous nous relevions de nos péchés, par le même Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit-il.

dem Christum Dominum nostrum. Amen.

SUB tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genetrix : nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus ; sed à periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

V. Ora pro nobis, Sancta Dei genetrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Concede, misericors Deus, fragilitati nostræ præsidium : ut qui sanctæ Dei Genetricis memoriam agimus, intercessionis ejus auxilio à nostris iniquitatibus resurgamus. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Pour la rémission des péchés.

PSAUME 50.

MISERERE meî, Deus ;
secundùm magnam mi-
sericordiam tuam.

Et secundùm multi-
tudinem miserationum
tuarum ; dele iniquita-
tem meam.

Amplius lava me ab
iniquitate meâ ; et à
peccato meo munda me.

Quoniam iniquita-
tem meam ego cognos-
co ; et peccatum in eum
contra me est semper.

Tibi soli peccavi, et
malum coràm te feci ; ut
justificeris in sermoni-
bus tuis : et vincas cum
judicaris.

Eccè enim in iniqui-
tatibus conceptus sum ;
et in peccatis concepit
me mater mea.

Eccè enim veritatem
dilexisti ; incerta et oc-
cultata sapientiæ tuæ ma-
nifestasti mihi.

Ayez pitié de moi, mon Dieu ;
selon l'étendue de votre iniquité,
ricorde.

Et effacez mon iniquité
selon la grandeur et la multi-
tude de vos bontés.

Lavez-moi de mon iniquité
de plus en plus, et purifiez
moi de mon péché.

Car je reconanis mon iniquité :
et ma faute est toujours présente
à mes yeux.

C'est contre vous seul que
j'ai péché ; j'ai commis un mal
en votre présence ; pardonnez-
moi, afin que vous soyez reconnu
fidèle dans vos promesses, et
irréprochable dans vos jugemens.

Vous savez que j'ai été engendré
dans l'iniquité, et que ma mère
m'a conçu dans le péché.

Vous voulez que l'on sache
à vous du fond du cœur, que
vous m'avez instruit des mystères
de votre sagesse.

Purifiez-moi
avec l'hyssope, et
je serai purifié ;
lavez-moi et
j'aurai plus de
blancheur que
la neige.

Faites-moi
comme le rôle de
la pierre, et mes
iniquités, très-
désireuses de
vous.

Détournez-
vous de moi, et
ne me voyez
plus ; et effacez
tous mes iniquités.

Créez en moi
un cœur droit, mon
Dieu, car le fond
de mon ventre est
droit, et mon
rit de droiture.

Ne me refusez
pas votre présence,
et ne retirez pas
de moi votre
miséricorde.

Rendez-moi
comme un homme
de votre assistance,
et fortifiez-moi
comme un
souverain.

J'apprends
de la multitude
des pécheurs,
et ils se
vertiront à
moi.

O Dieu, ne
vous déliez pas
de moi, car
que méritent
mes lèvres
d'être
publiées
comme
un
service.

Porifiez-moi donc avec
hyssope, et alors je serai
pur ; lavez-moi, et je de-
viendrai plus blanc que la
neige.

Faites-moi entendre une
parole de consolation et de
pitié, et mes os que vous avez
brisés, tressailleront d'allé-
gresse.

Détournez vos yeux pour
ne plus voir mes offenses, et
cachez tous mes péchés.

Créez en moi un cœur pur,
mon Dieu, et renouvelez
au fond de mes entrailles l'es-
prit de droiture et de justice.

Ne me rejetez pas de votre
présence, et ne retirez pas de
moi votre Esprit Saint.

Rendez-moi la joie de vo-
tre assistance salutaire, et
fortifiez-moi par votre Esprit
souverain.

J'apprendrai vos voies aux
pécheurs, et les impies se con-
vertiront à vous.

O Dieu, ô Dieu mon Sau-
veur, délivrez-moi des peines
que méritent mes actions
sanguinaires, et ma langue
publiera avec joie votre jus-
tice.

Asperges me hyssopo, et mundabor ; lava-
bis me, et super nivem
dealbabor.

Auditui meo dabis
gaudium et lætitiã ; et
exultabunt ossa humili-
ta.

Averte faciem tuam à
peccatis meis ; et omnes
iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in
me, Deus, et spiritum
rectum innova in vis-
ceribus meis.

Ne projicias me à fa-
cie tuã ; et Spiritum
sanctum tuum ne auferas
à me.

Redde mihi lætitiã
salutaris tui ; et Spiritu
principali confirma me.

Docebo iniquos vias
tuas ; et impii ad te con-
vertentur.

Libera me de sangui-
nibus, Deus Deus salu-
tis meæ ; et exultabit
lingua mea justitiã
tuã.

Domine, labia mea aperies ; et os meum annuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique ; holocaustis non delectaberis.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus ; cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

Benignè fac, Domine, in bonâ voluntate tuâ, Sion ; ut ædificentur muri Jerusalem.

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta ; tunc imponent super altare tuum vitulos.

Gloria Patri, et Filio ; et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper ; et in sæcula sæculorum. Amen.

Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche annoncera vos louanges.

Si vous aimiez les sacrifices, je vous en offrirais ; mais les holocaustes ne sont pas ce que vous demandez.

Le sacrifice que Dieu demande, est un esprit pénétré de douleur, vous ne méprisez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié.

Par un effet de votre bonté, Seigneur, répandez vos bénédictions sur Sion, et bâtissez les murs de Jérusalem.

Vous agréerez alors les sacrifices de justice, les offrandes et les holocaustes ; alors on vous offrira des victimes d'actions de grâces sur votre autel.

Gloire soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.

Et qu'elle soit telle aujourd'hui, et toujours, et dans les siècles, des siècles qu'elle a été dès le commencement.

Ainsi soit-il.

TRAIT.

DOMINE, non secundùm peccata nostra, facias nobis neque secundùm

SEIGNEUR, ne nous traitez pas selon nos péchés ; et ne nous punissez pas selon nos iniquités ; Seigneur, oubliez nos

iniquités
miséricorde
prévenir,
sommes
même mis
ô Dieu
vrez-vous
gloire de
donnez-n
cause de

V. Fa
gneur, l
séricorde

R. E
assistant

O DIEU
qui vous
jours pi
faites g
recevez
et daign
corde, r
fenses,
heureus
les liens

EXAUC
gneur,

ous ouvrirea
a bouche an
nges.

z les sacrifi
ffirais ; mais
e sont pas ce
dez.

ue Dieu de
sprit pénétré
ne méprise.
Dieu, un cœur
é.

e votre bon-
épandez vos
Sion, et bâ-
e Jérusalem.

alors les sa-
les offran-
ustes ; alors
des victimes
es sur votre

Père, au Fils,
t.

telle aujour-
s, et dans les
es qu'elle a
ncement.

us traitez pas
; et ne nous
n nos iniqui.
oubliez nos

iniquités passées ; que vos
miséricordes se hâtent de nous
prévenir, parce que nous
sommes réduits à une ex-
trême misère. Assistez-nous,
O Dieu notre Sauveur ; déli-
vrez-nous, Seigneur, pour la
gloire de votre nom ; et par-
donnez-nous nos péchés, à
cause de votre nom.

V. Faites-nous sentir, Sei-
gneur, les effets de votre mi-
séricorde.

R. Et accordez-nous votre
assistance salutaire.

PRIONS.

O DIEU, qui par une bonté
qui vous est propre, avez tou-
jours pitié des misérables, et
faites grace aux pécheurs :
recevez nos humbles prières,
et daignez, par votre miséri-
corde, nous remettre nos of-
fenses, et à ceux qui sont mal-
heureusement engagés dans
les liens du péché.

EXAUCEZ, s'il vous plaît, Sei-
gneur, les prières de ceux

iniquitates nostras re-
tribuas nobis. Domine,
ne memineris iniquita-
tum nostrarum antiqua-
ram ; citò anticipent
nos misericordiæ tuæ,
quia pauperes facti su-
mus nimis. Adjuva nos,
Deus salutaris noster :
et propter gloriam no-
minis tui, Domine, libe-
ra nos, et propitius esto
peccatis nostris prop-
ter nomen tuum.

V. Ostende nobis,
Domine, misericordiam
tuam.

R. Et salutare tuum
da nobis.

OREMUS.

DEUS, cui proprium est
misereri, semper et par-
cere : suscipe depreca-
tionem nostram, ut nos
et omnes famulos tuos,
quos delictorum catena
constringit, miseratio
tuæ pietatis clementer
absolvat.

EXAUDI, quæsumus, Do-
mine, supplicum pre-

ces et confitentium tibi parce peccatis ; ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus et pacem.

INEFFABILEM nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende ; ut simul nos et à peccatis omnibus exuas, et à pœnis quas pro his meremur, eripias.

DEUS, cujus misericordiæ est, peccatorum quæ dimittis pœnitentiam condignam et præcipere nobis districtè quam possumus, et quam non possumus, condonare clementer : spiritum à te pœnitentiæ te indulgentiæ largitatem deposcimus supplices, atque pœnitentibus, operantibus, rogantibus in acceptum referre quod tui pro nobis petunt sancti, et Sacerdotes faciunt : Per Christum Dominum nostrum. Amen.

qui vous supplient, pardonnez les péchés de ceux qui s'avouent coupables ; et accordez-nous en même temps, par votre bonté, l'Indulgence et la paix.

FAITES éclater sur nous, Seigneur, votre clémence et votre miséricorde ineffable, en nous délivrant en même temps de tous nos péchés et des peines qu'ils méritent.

O DIEU, de la miséricorde de qui il est d'exiger de nous toute la pénitence que nous pouvons faire des péchés que vous nous pardonnez, et de nous remettre avec bonté celle que nous méritons, et que nous ne pouvons pas faire : nous vous supplions de nous accorder l'esprit de pénitence et la grâce de l'Indulgence ; nous vous supplions de recevoir notre pénitence, nos efforts, nos prières, d'agréer les prières de vos saints, et de ratifier ce que vos Prêtres font sur la terre pour suppléer à ce qui nous manque : nous vous le demandons par Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit-il,

Pour l'E

Vous qui Israël écoutez vous qui comme o peau par l

2. Vous Trône s faites éc devant Ep jamin, et c

3. Fa puissance sauver.

4. O les grâce besoin po vous ; r rablement vés.

5. Seis mées, ju riterez-v de votre

6. Jus nourrire douleur, nous fe tant d'al larmes.

7. V butte à ennemis nous av

Pour l'Eglise, pour N. S. P. le Pape, et Mgr. l'Evêque.

PSAUME 79.

Vous qui êtes le Pasteur d'Israël écoutez nos prières ; vous qui conduisez Joseph comme on conduit un troupeau par les montagnes.

2. Vous avez établi votre Trône sur les Chérubins, faites éclairer votre gloire devant Ephraïm, devant Benjamin et devant Manassès.

3. Faites paraître votre puissance, et venez pour nous sauver.

4. O Dieu, accordez-nous les grâces dont nous avons besoin pour nous convertir à vous ; regardez-nous favorablement et nous serons sauvés.

5. Seigneur Dieu des armées, jusqu'à quand vous irriterez-vous contre la prière de votre serviteur.

6. Jusqu'à quand nous nourrirez-vous d'un pain de douleur, et jusqu'à quand nous ferez-vous boire avec tant d'abondance l'eau de nos larmes.

7. Vous nous avez mis en butte à nos voisins, et nos ennemis se sont moqués de nous avec insulte.

QUI regis Israel, intende ; qui deducis velut ovem Joseph.

2. Qui sedes super Cherubim, manifestare coram Ephraïm, Benjamin, et Manasse.

3. Excita potentiam tuam, et veni, ut salvos facias nos.

4. Deus, converte nos et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

5. Domine, Deus virtutum quousquè irascaris super orationem servi tui.

6. Cibabis nos pane lacrymarum ; et potum dabis nobis in lacrymis, in mensurâ.

7. Posuisti nos in contradictionem vicinis nostris : et inimici nostri subsannaverunt nos.

8. Deus virtutum, converte nos : et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

9. Vineam de Ægypto transtulisti : eiecisti gentes, et plantasti eam.

10. Dux itineris fuisti in conspectu ejus, plantasti radices ejus, et implevit terram.

11. Operuit montes umbra ejus : et arbuta ejus cedros Dei.

12. Extendit palmites suos usque ad mare : et usque ad flumen propagines ejus.

13. Ut quid destruxisti maceriam ejus : et vindemiant eam omnes, qui prætergrediuntur viam.

14. Exterminavit eam aper de silvâ : et singularis ferus depastus est eam.

15. Deus virtutum, convertere : respice de cœlo, et vide, et visita vineam istam.

8. Dieu des armées, convertissez-nous : montrez-vous à nous, et nous serons sauvés.

9. Vous avez transporté votre vigne de l'Égypte ; vous avez chassé les nations et vous l'avez planté dans leurs terres.

10. Vous lui avez montré le chemin en marchant devant elle, vous lui avez fait prendre racine, et elle a rempli la terre.

11. Son ombre a couvert les plus hautes montagnes, et ses branches se sont élevées jusques sur les cèdres de Dieu.

12. Elle a étendu ses branches jusqu'à la mer, et ses rejettons jusqu'au fleuve.

13. Pourquoi avez-vous rompu sa haie ? pourquoi souffrez-vous qu'elle soit exposée au pillage des passans.

14. Le sanglier de la forêt l'a ravagée, et elle a servi de pâturage à une bête sauvage et cruelle.

15. Dieu des armées, tournez-vous vers nous, regardez du ciel, voyez cette vigne et visitez-la.

16. R
que votre
jetez les
l'homme
pour être

17. E
arrachée
traits de

18. P
l'homme
fils de
avez éta
vous.

19. E
retireront
nous don
ivoque

20. S
mées, f
vous, f
votre v
sauvés.
Gloir

Ant.
êtes Pi
je bât
les port
vaudron

16. Rendez parfaite celle que votre main a plantée ; et jetez les yeux sur le fils de l'homme que vous avez établi pour être toujours à vous.

17. Elle a été brûlée et arrachée ; ils périront par les traits de votre colère.

18. Protégez de votre bras l'homme de votre droite : le fils de l'homme que vous avez établi pour être toujours à vous.

19. Et alors nous ne nous retirerons plus de vous, vous nous donnerez la vie, et nous invoquerons votre Nom.

20. Seigneur Dieu des armées, faites-nous retourner à vous, faites luire sur nous votre visage et nous serons sauvés.

Gloire soit au Père, &c.

Ant. — Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

16. Et perforce eam, quam plantavit dextera tua : et super filium hominis, quem confirmasti tibi.

17. Incensa igni, et suffossa : ab increpatione vultus tui peribunt.

18. Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ : et super filium hominis, quem confirmasti tibi.

19. Et non discedimus à te, vivificabis nos : et nomen tuum invocabimus.

20. Domine, Deus virtutum, converte nos : et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

Gloria Patri, &c.

Ant. — Ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ; et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.

V. Gratia et pax Ecclesiae dei.

R. Cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi in omni loco.

V. Que la grâce et la paix soient données à l'Eglise et à Dieu.

R. Et à tous ceux qui invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ en tout lieu.

Pour l'Eglise

OREMUS.

ECCLESIAE tuæ, quæsumus, Domine, preces placatus admitte : ut destructis adversitatibus et erroribus universis, securâ tibi serviat libertate.

PRIONS.

LAISSEZ vous fléchir, Seigneur, aux prières de votre Eglise, et faites-la triompher de tous les maux qui l'affligent, & de toutes les erreurs qui l'attaquent, afin qu'elle vous serve dans une pleine & entière liberté.

Pour N. S. P. le Pape.

DEUS, omnium fidelium Pastor et Rector, famulum tuum Gregorium quem Pastorem Ecclesiae tuæ præesse voluisti, propitius respice : da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere, ut ad vitam unâ cum grege sibi credito perveniat sempiternam.

O DIEU, qui êtes le Pasteur & le Conducteur de tous les Fidèles, regardez d'un œil favorable votre serviteur Grégoire que vous avez voulu être le Pasteur et le Chef de votre Eglise : faites par votre grâce que sa parole et son exemple soient profitables à ceux sur lesquels il a autorité ; afin qu'il puisse arriver à la vie éternelle avec le troupeau qui lui est confié.

O DIEU
peuples a
gouvernez
nez l'espr
seph no
vous avez
notre c
l'avancem
bis fasse
Pasteur.
&c.

QUE le
au jour
nom du
défende

Qu'il
cours d
aire, et

Qu'il
vos sac
votre h

Qu'i
que v
qu'il a
dessein

Nou

Pour Monseigneur l'Evêque.

O DIEU, qui veillez sur vos peuples avec bonté et qui les gouvernez avec amour, donnez l'esprit de sagesse à Joseph notre Evêque, à qui vous avez confié le soin de notre conduite, afin que l'avancement des saintes brebis fasse la joie éternelle du Pasteur. Par notre Seigneur, &c.

DEUS, qui populis tuis indulgentiâ consulis et amore dominaris, Pontifici nostro Josepho cui dedisti regi in disciplinâ, daspiritum sapientiæ: ut de profectu sanctarum ovium fiant gaudia æterna Pastoris. Per Christum, &c.

Pour le Roi.

PSAUME 19.

QUE le Seigneur vous exauce au jour de l'affliction; que le nom du Dieu de Jacob vous défende.

EXAUDIAT te Dominus in die tribulationis; protegat te nomen Dei Jacob.

Qu'il vous envoie son secours du haut de son sanctuaire, et son assistance de Sion.

Mittat tibi auxilium de sancto; et de Sion tueatur te.

Qu'il se souvienne de tous vos sacrifices, et qu'il rende votre holocauste digne de lui.

Memor sit omnis sacrificii tui, et holocaustum tuum pingue fiat.

Qu'il vous donne tout ce que votre cœur désire, et qu'il accomplisse tous vos desseins.

Tribuat tibi secundum cor tuum, et omne consilium tuum confirmet.

Nous nous réjouissons de la

Lætabimur in salu-

tari tuo, et in nomine
Dei nostri magnificabi-
mur.

Impleat Dominus
omnes petitiones tuas;
nunc cognovi quoniam
salvum fecit Dominus
Christum suum.

Exaudiet illum de
cœlo sancto suo: in
potentibus salus dex-
teræ ejus.

Hi in curribus, et hi
in equis; nos autem in
nomine Domini Dei
nostri invocabimus.

Ipsi obligati sunt et
ceciderunt; nos autem
surreximus, et erecti
sumus.

Domine salvum fac
Regem, et exaudi nos
in die quâ invocaveri-
mus te.

Gloria Patri, &c.

Ant.—Domine Deus,
tu regnare fecisti ser-
vum tuum; dabis Regi
tuo cor docile, sapien-
tiam et intelligentiam.

protection que vous recevrez
nous nous en réjouissons
nom du Seigneur, et nous le
rapporterons la gloire de vos
succès.

Que le Seigneur vous ac-
corde toutes vos demandes
je sais dès à présent que le
Seigneur sauvera son Christ.

Il l'exaucera du ciel qui est
son sanctuaire; il déploiera
pour le soutenir, la force de
son bras tout-puissant.

Que nos ennemis mettent
leur confiance dans leurs char-
riots et dans leurs chevaux;
pour nous, nous invoquerons
le nom du Seigneur notre
Dieu.

Ils ont été abattus et ils
sont tombés; pour nous, nous
nous sommes relevés et nous
demeurons fermes.

Seigneur, sauvez le Roi;
et daignez nous exaucer au
jour que nous vous invoquons.

Gloire soit au Père, &c.

Ant.—Seigneur Dieu, c'est
vous qui avez mis votre ser-
viteur sur le trône: vous don-
nerez au Roi votre serviteur
un cœur docile, la sagesse et
l'intelligence.

V. V
jours aux
R. Qu
ment en v

DIEU
vous sup
votre ser
qui par
pris la
aume, cr
de vertu
sainte me
éviter t
autant d
torieux
plaire, e
qui êtes
la vie. I
Seigneur

Pour d

J'AI é
joie, l
que no
du Sei

Not
tre de
de tes

vous recevrez
réjouirons
or, et nous le
gloire de vo

V. Vous ajouterez des
jours aux jours du Roi.

R. Qu'il subsiste éternelle-
ment en votre présence.

eur vous ac
os demandes
présent que
a son Chris

du ciel qui es
il déploiera
r, la force de
aissant.

emis mettent
ans leurs cha
urs chevaux,
s invoquerons
igneur notre

abattus et ils
our nous, nous
levés et nous
es.

vez le Roi;
s exaucer au
ous invoquons.

a Père, &c.

ur Dieu, c'est
nis votre ser-
ne : vous dou-
votre serviteur
la sagesse et

V. Dies super dies
Regis adjicies.

R. Permaneat in æ-
ternum in conspectu
tuo.

OREMUS.

PRIONS.
DIEU Tout-puissant, nous
vous supplions que Guillaume
votre serviteur et notre Roi,
qui par votre miséricorde a
pris la conduite de ce Roy-
aume, croisse en toutes sortes
de vertus : afin qu'en étant
saintement orné, il puisse
éviter tous les vices comme
autant de monstres, être vic-
torieux de ses ennemis, vous
plaire, et arriver jusqu'à vous
qui êtes la voie, la vérité et
la vie. Par Jésus-Christ notre
Seigneur. Ainsi soit-il.

QUÆSUMUS, omnipotens
Deus, ut famulus tuus
Guilhelmus Rex noster,
qui tuâ miseratione sus-
cepit regni gubernacu-
la, virtutum etiam om-
nium percipiat incre-
menta ; quibus decen-
ter ornatus vitiorum
monstra devitare, hos-
tes superare et ad te
qui via, veritas et vita
es, gratiosus valeat per-
venire. Per Christum
Dominum nostrum.
Amen.

*Pour demander à Dieu la conservation de l'union et de la
paix entre les Princes Chrétiens.*

PSAUME 121.

J'AI été au comble de la
joie, lorsqu'on m'a annoncé
que nous irions dans la maison
du Seigneur.

Nous établirons donc no-
tre demeure dans l'enceinte
de tes murailles, ô Jérusalem.

LÆTATUS sum in his
quæ dicta sunt mihi ;
* in domum Domini
ibimus.

Stantes erant pedes
nostri ; * in atriis tuis
Jerusalem.

Jerusalem quæ ædificatur, ut civitas, * cunctus participatio ejus in idipsum.

Illuc enim ascendent tribus, tribus Domini; * testimonium Israel ad confitendum nomini Domini.

Quia illic sederunt sedes in judicio, * sedes super domum David.

Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem; * et abundantia diligentibus te.

Fiat pax in virtute tua; * et abundantia in turribus tuis.

Propter fratres meos, et proximos meos, * loquebar pacem de te.

Propter domum Domini Dei nostri, * quæ sibi bona tibi.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Jérusalem est une ville dont toutes les parties sont unies entr'elles, et se rapportent à l'unité.

Car toutes les tribus, toutes les tribus du Seigneur y viennent comme les témoins et les députés d'Israël, pour louer le nom du Seigneur.

C'est là que sont établis les tribunaux, pour rendre la justice; c'est là qu'est le trône de la maison de David.

Demandez la paix pour Jérusalem; que ceux qui l'aiment, ô cité sainte, jouissent de l'abondance,

Que la paix soit dans tes forteresses, et l'abondance dans tes tours.

Pour l'avantage de mes frères et de mes amis, je demanderai toujours que tu sois en paix.

En considération de la maison du Seigneur notre Dieu, je ferai des vœux pour toi.

Gloire soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.

Et qu'elle soit telle aujourd'hui, et toujours, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le commencement.

Ainsi soit-il.

Pour dem

'AI élevé mon D

tabli dans la capitale de

2. Conserveurs

ifs à l'ordre main de l

3. Con qui aime

jours les

découvrir d'elle: ai

dent le S pour l'ém

4. Aygnneur; a car il y a

l'on nous de mépr

5. Il dans l'ac

heurs ne l'opprob

mépris c

Gloire

Ant. nous de

vous pr

Seigneur

puzant sur nos

remplis miséric

une ville dont
es sont unies
e rapportent

tribus, toutes
igneur y vien
s témoins et
'Israël, pour
Seigneur.
ont établis les
rendre la jus
u'est le trône
David.

a paix pour
e ceux qui
sainte, jouis
nce,

soit dans tes
l'abondance

age de mes
s amis, je de
rs que tu sois

tion de la
igneur notre
es vœux pour

au Père, au
Esprit.

t telle aujour
urs, et dans
écles, qu'elle
mmencement.

*Pour demander le secours de Dieu dans les nécessités
présentes des peuples.*

PSAUME 122.

J'ai élevé mes yeux vers vous,
mon Dieu, vous qui avez
établi dans le Ciel votre prin-
cipale demeure.

2. Comme les yeux des
serviteurs fidèles sont atten-
tifs à l'ordre qui vient de la
main de leurs maîtres.

3. Comme une servante
qui aime sa maîtresse à tou-
jours les yeux ouverts pour
découvrir ce qu'elle désire
d'elle : ainsi nos yeux regar-
dent le Seigneur notre Dieu
pour l'engager à nous faire
miséricorde.

4. Ayez pitié de nous, Sei-
gneur ; ayez pitié de nous,
car il y a bien longtemps que
l'on nous accable d'injures et
de mépris.

5. Il y a longtemps que
dans l'accablement de nos mal-
heurs nous sommes l'objet de
l'opprobre des riches et du
mépris des orgueilleux.

Gloire soit au Père, &c.

Ant.—Nous nous proster-
nons devant vous, et nous
vous présentons nos prières,
Seigneur, non en nous ap-
puyant sur notre justice et
sur nos bonnes œuvres, mais
remplis de confiance en votre
miséricorde qui est infinie,

AD te levavi oculos me-
os, qui habitas in cœlis.

2. Eccè sicut oculi
servorum, in manibus
dominorum suorum.

3. Sicut oculi ancillæ
in manibus Dominæ
suæ : ità oculi nostri
ad Dominum Deum nos-
trum, donec misereatur
nostri.

4. Miserere nostri,
Domine, miserere nos-
tri : quia multùm reple-
ti sumus despectione.

5. Quia multùm re-
pleta est anima nostra :
opprobrium abundantibus
et despectio super-
bis.

Gloria Patri, &c.

Ant.—Non in justifi-
cationibus nostris pros-
ternimus preces antè
faciem tuam, Domine,
sed in miserationibus
tuis multis.

V. Benedicat nos Deus, Deus noster ; benedicat nos Deus.

R. Illuminet vultusum super nos, et miseretur nostri.

OREMUS.

DEUS, nostrum refugium in laboribus, virtus in infirmitatibus, adiutorium in tribulationibus, solamen in fletibus ; concede populo tuo, ut ab omni adversitate liberatus in tuâ miseratione respiret. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

V. Que Dieu, que notre Dieu nous bénisse, que Dieu nous comble de ses bénédictions.

Qu'il répande sur nous la lumière de son visage, et qu'il ait pitié de nous.

PRIONS.

O DIEU, qui êtes notre refuge dans nos peines, notre force dans nos faiblesses, notre secours dans les tribulations, notre consolation dans les pleurs ; accordez à votre peuple, qu'étant délivré de toute adversité, il ressente les effets de votre miséricorde. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.



Prières particulières pour les Stations.

Allant à la première Eglise.

PSAUME 50.

MISERERE mei, Deus, MON Dieu, ayez pitié de moi, &c. page 34.

PSAUME 122.

AD te levavi, &c. page J'AI élevé mes yeux, &c. page 47.

P
DIEU, qui vous
age 37.
L faudr
son de
sont
pour
l'on a
crites

SEIGNEUR
t que
usqu'à vo
Ne dé
age de d
que temp
affliction
ma voix.

En qu
vous inv
m'exauce

Car m
nous co
mes os s
du bois à
le feu.

Sembl
chée, je
extrême
j'ai oubl
rit re.

PRIONS.

DIEU, qui par une bonté
qui vous est propre, &c.
page 37.

OREMUS.

DEUS, cui proprium est,
&c. page 37.

Il faudra dire l'Antienne, le Verset et l'Oraison du Patron de l'Eglise où l'on sera. Ils sont indiqués après les Psaumes marqués pour chacune des Eglises stationnales que l'on aura choisies pour faire les visites prescrites.

Allant à la seconde Eglise.

PSAUME 101.

SEIGNEUR, écoutez ma prière,
et que mes cris montent
jusqu'à vous.

DOMINE, exaudi orationem
meam, et clamor
meus ad te veniat.

Ne détournez pas votre visage de dessus moi; en quelque temps que je sois dans l'affliction, prêtez l'oreille à ma voix.

Non avertas faciem tuam à me: in quacumque die tribulor, inclina ad me aurem tuam.

En quelque jour que je vous invoque, hâtez-vous de m'exaucer.

In quacumque die invocavero te, velociter exaudi me.

Car mes jours se sont évanouis comme la fumée: et mes os se sont séchés, comme du bois à demi consumé par le feu.

Quia defecerunt, sicut fumus, dies mei, et ossa mea sicut cremium aruerunt.

Semblable à l'herbe fauchée, je suis tombé dans une extrême langueur, parce que j'ai oublié de prendre la nourriture.

Percussus sum, ut fenum, et aruit cor meum; quia oblitus sum comedere panem meum.

A voce gemitûs mei ;
adhæsit os meum carni
meæ.

Similis factus sum pe-
licano solitudinis : fac-
tus sum sicut nyctico-
rax, in domicilio.

Vigilavi ; et factus
sum, sicut passer solita-
rius in tecto.

Totâ die exprobra-
bant mihi inimici mei,
et qui laudabant me,
adversum me jurabant.

Quia cinerem tanquàm
panem manducabam, et
potum meum cum fletu
misceram.

A facie iræ et indi-
gnationis tuæ ; quia ele-
vans allisisti me.

Dies mei sicut um-
bra declinaverunt ; et
ego, sicut fœnum, arui.

Tu autem, Domine,
in æternum permanes ;
et memoriale tuum in
generationem et gene-
rationem.

Tu exurgens misere-
beris Sion ; quia tempus

A force de gémir et de
soupirer, mes os tiennent à
ma peau.

Je suis devenu semblable
au pélican des déserts, et au
hibou qui n'habite que les
lieux solitaires.

Je passe la nuit sans dor-
mir ; et je me trouve comme
un passereau qui est tout seul
sur un toit.

Tous les jours, mes enne-
mis me couvrent d'opprobres ;
et ceux qui, autrefois, me
comblaient de louanges, me
chargent à présent d'impréca-
tions.

Je mange la cendre comme
le pain ; et ce que je bois est
arrosé de mes larmes.

Je sens le poids de votre
colère et de votre indignation ;
car, après m'avoir élevé, vous
m'avez brisé.

Mes jours se sont écoulés
comme l'ombre, et je suis de-
venu sec comme l'herbe.

Pour vous, Seigneur, vous
demeurez éternellement ; et la
mémoire de votre nom passera
de siècle en siècle.

Vous paraitrez enfin, et
vous aurez pitié de Sion ;

puisque
d'avoir c
temps qu
vous-mê

Car les
chères à
s'attendr

Les na
tre nom,
rois de la
tre gloire

Lorsq
Sion, et
éclater v

Le S
regards
humbles
leurs de

Vos
Dieu,
races fu
la plus
gloire à

Le S
fond de
daigné
terre.

Pour
mens d
des lien
damnés

Afin
nom c

émir et de
tiennent à

u semblable
éserts, et au
te que les

it sans dor-
ouve comme
est tout seul

, mes enne-
l'opprobres ;
ntrefois, me
ouanges, me
t d'impréca-

ndre comme
e je bois est
mes.

ids de votre
indignation ;
r élevé, vous

sont écoulés
et je suis de-
l'herbe.

igneur, vous
lement ; et la
nom passera
e.

z enfin, et
é de Sion ;

puisque le temps est venu
d'avoir compassion d'elle ; ce
temps que vous avez marqué
vous-même.

Car les pierres de Sion sont
chères à vos serviteurs, et ils
s'attendrissent sur ses ruines.

Les nations craindront vo-
tre nom, Seigneur, et tous les
rois de la terre publieront vo-
tre gloire ;

Lorsque vous aurez rebâti
Sion, et que vous y aurez fait
éclater votre puissance.

Le Seigneur a tourné ses
regards sur la prière des
humbles, et il n'a pas méprisé
leurs demandes.

Vos merveilles, ô mon
Dieu, passeront jusqu'aux
races futures ; et la postérité
la plus éloignée en rendra la
gloire à votre nom.

Le Seigneur a regardé du
fond de son sanctuaire : il a
daigné jeter les yeux sur la
terre.

Pour écouter les gémisse-
mens des captifs, pour tirer
des liens ceux qui étaient cou-
damnés à la mort.

Afin qu'ils célèbrent son
nom dans Sion, et qu'ils

miserendi ejus, quia ve-
nit tempus.

Quoniam placuerunt
servis tuis lapides ejus ;
et terræ ejus miserebun-
tur.

Et timebunt gentes
nomen tuum, Domine,
et omnes reges terræ
gloriam tuam ;

Quia ædificavit Do-
minus Sion, et videbi-
tur in gloriâ suâ.

Respexit in oratio-
nem humilium ; et non
sprevit precem eorum.

Scribantur hæc in ge-
neratione alterâ ; et po-
pulus qui creabitur, lau-
dabit Dominum.

Quia prospexit de ex-
celso sancto suo ; Do-
minus de cœlo in ter-
ram aspexit.

Ut audiret gemitus
compeditorum, ut solve-
ret filios interrempto-
rum.

Ut annuntiet in Si-
on nomen Domini, et

laudem ejus in Jerusale-
lem.

In conveniendo populos in unum, et reges, ut serviant Domino.

Respondit ei in viâ virtutis suæ ; paucitatem dierum meorum nuntia mihi.

Ne revoces me in dimidio dierum meorum : in generationem et generationem anni tui.

Initio tu, Domine, terram fundasti : et opera manuum tuarum sunt cœli.

Ipsi peribunt : tu autem permanes.

Et omnes, sicut vestimentum, veterascent ; et sicut opertorium, mutabis eos, et mutabuntur.

Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.

Filii servorum tuorum habitabunt ; et se-

chantent ses louanges dans Jérusalem.

Lorsque les peuples et les rois se réuniront dans son enceinte, pour servir le Seigneur.

Dans l'attente de vos jugemens, ô mon Dieu, votre serviteur vous a dit : apprenez-moi le peu de jours que me reste à vivre.

Ne me retirez pas du monde au milieu de ma course : vos années dureront dans la suite de tous les âges.

Seigneur, vous avez créé la terre au commencement du monde, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains.

Ils périront : mais vous demeurez.

Ils vieilliront comme un vêtement ; et vous leur ferez changer de forme, comme à un manteau.

Pour vous, vous serez toujours le même, et vos années ne finiront pas.

Les enfans de vos serviteurs auront enfin une habitation stable, et leur postérité sub-

istera toute éternité.

Gloire.

HEUREUX
quités son
es péché

Heureux
Seigneur
échés,
exempt d

Tant
point av
poussé la
gris, don

faibles.
Mon
dans la
l'était po
me caus
douleurs

Enfin,
hâte, et
taché m

J'ai d
fesse co
offenses
m'avez
crime.

C'est
les Sain
le temp
séricord

louanges dans
peuples et les
ont dans son
servir le Sei-

tera toujours en votre pré-
sence.

Gloire soit au Père, &c.

men eorum in sæculum
dirigetur.

Gloria Patri, &c.

PSAUME 31.

de vos juge-
Dieu, votre
a dit : appre-
de jours qu'

HEUREUX ceux dont les ini-
quités sont effacées, et dont
les péchés sont pardonnés.

Heureux l'homme à qui le
Seigneur n'impute point de
péchés, et dont l'esprit est
exempt de dissimulation.

BEATI quorum remissæ
sunt iniquitates, et quo-
rum tecta sunt peccata.

Beatus vir cui non
imputavit Dominus pec-
catum : nec est in spi-
ritu ejus dolus.

prenez pas de
milieu de ma-
nées dureront
e tous les âges

Tant que je ne ne vous ai
point avoué ma faute, j'ai
poussé la nuit et le jour des
larmes, dont mes os ont été af-
faiblis.

Quoniam tacui, inve-
teraverunt ossa mea ;
dùm clamarem totâ die.

ous avez créé
mmencement du
ieux sont l'ou-
ains.

Mon péché me plongeait
dans la dernière affliction :
c'était pour moi une épine qui
me causait les plus cuisantes
douleurs.

Quoniam die ac noc-
te gravata est super me
manus tua : conversus
sum in ærumnâ meâ
dùm configitur spina.

mais vous de-
nt comme un
vous leur ferez
me, comme à

Enfin je vous ai confessé ma
faute, et je ne vous ai point
caché mou injustice.

Delictum meum cog-
nitum tibi feci ; et in-
justitiam meam non
abscondi.

vous serez tou-
, et vos années

J'ai dit : il faut que je cou-
fesse contre moi-même mes
offenses au Seigneur ; et vous
m'avez remis l'impiété de mon
crime.

Dixi, confitebor ad-
versùm me injustitiam
meam Domino : et tu
remisisti impietatem
peccati mei.

e vos serviteurs
une habitation
postérité sub-

C'est ce qui portera tous
les Saints à vous prier dans
le temps propre à trouver mi-
séricorde.

Pro hâc orabit ad
te omnis sanctus ; in
tempore opportuno.

Verumtatem in dilu-
vio aquarum multarum.
ad eum non approxi-
mabunt.

Tu es refugium me-
um à tribulatione, quæ
circumdedit me : exul-
tatio mea erue me à
circumdantibus me.

Intellectum tibi da-
bo, et instruam te in
viâ hâc quâ gradieris :
firmabo super te oculos
meos.

Nolite fieri sicut
equus et mulus, quibus
non est intellectus.

In chamo et fræno
maxillas eorum con-
stringe, qui non ap-
proximant ad te.

Multa flagella pec-
catoris : sperantem au-
tem in Domino miseri-
cordia circumdabit.

Lætamini in Domino,
et exultate, justî : et
gloriamini omnes recti
corde.

Gloria Patri, &c.

Et lors même que les gran-
des eaux débordent, elles
n'arriveront pas jusqu'à lui.

Vous êtes mon asile contre
les maux qui me pressent ; ô
Dieu, qui êtes ma joie, déli-
vrez-moi des ennemis qui m'en-
vironnent.

Je vous donnerai l'intelli-
gence, me dites-vous : je
vous enseignerai le chemin où
vous devez marcher ; j'arrête-
rai mes regards sur vous.

Ne devenez pas semblable
au cheval et au mulet, ani-
maux sans intelligence.

Il faut que vous les reteniez
avec le mord et la bride, pour
les rendre dociles, et empêcher
qu'ils n'échappent.

Les afflictions préparées au
pécheur sont en grand nombre,
mais la miséricorde environne-
ra celui qui espère dans le Sei-
gneur.

Justes, réjouissez-vous dans
le Seigneur et tressaillez d'al-
légresse : glorifiez-vous en lui,
vous tous qui avez le cœur
droit.

Gloire soit au Père, &c.

EXAUCEZ,
page 37.

SEIGNEUR
pas dans
châtiez p

Ayez p
parce qu
rissez-m
que mes

Mon
grand t
Seigneu
vous du
Reve
et déliv
moi, à
corde.

Car
vous p
vous lo
beau ?

Je
gémir
mes pl
le per

que les gran-
leront, elles
usqu'à lui.

PRIONS.
EXAUCÉZ, s'il vous plait, &c.
page 37.

OREMUS.
EXAUDI, quæsumus,
Domine, &c. page 37.

asile contre
pressent ; ô
na joie, déli-
mis qui m'en-

Allant à la troisième Eglise.

PSAUME 6.

erai l'intelli-
es-vous : je
le chemin où
ner ; j'arrête-
ur vous.

SEIGNEUR, ne me reprenez
pas dans votre fureur, et ne me
châtiez pas dans votre colère.

DOMINE, ne in furore
tuo arguas me, neque
in irâ tuâ corripias me.

as semblable
mulet, ani-
gence.

Ayez pitié de moi, Seigneur,
parce que je suis faible ; gué-
rissez-moi, Seigneur, parce
que mes os sont ébranlés.

Miserere meî, Do-
mine, quoniam infir-
mus sum, salva me,
Domine, quoniam con-
turbata sunt ossa mea.

us les reteniez
a bride, pour
s, et empêcher
nt.

Mon âme est agitée d'un
grand trouble : mais vous,
Seigneur, jusqu'à quand ferez-
vous durer cette épreuve ?

Et anima mea turba-
ta est valdè : sed tu,
Domine, usquequò ?

préparées au
grand nombre,
rde environne-
re dans le Sei-

Revenez à moi, Seigneur,
et délivrez mon âme : sauvez-
moi, à cause de votre miséri-
corde.

Convertere, Domine,
et eripe animam me-
am : saluum me fac
propter misericordiam
tuam.

essez-vous dans
essaillez d'al-
ez-vous en lui,
avez le cœur

Car nul ne se souvient de
vous parmi les morts : et qui
vous louera au fond du tom-
beau ?

Quoniam non est in
morte, qui memor sit
tuî ; in inferno autem
quis confitebitur tibi ?

u Père, &c.

Je m'épuise à force de
gémir ; je baigne mon lit de
mes pleurs toute la nuit, et je
le perce de mes larmes.

Laboravi in gemitu
meo, lavabo per singulas
noctes lectum meum :
lacrymis meis stratum
meum rigabo.

Turbatus est à furore oculus meus : inveteravi inter omnes inimicos meos.

Discedite a me, omnes qui operamini iniquitatem ; quoniam exaudivit Dominus vocem fletus mei.

Exaudivit Dominus deprecationem meam ; Dominus orationem meam suscepit.

Erubescant et conturbentur vehementer omnes inimici mei : convertantur et erubescant valdè velociter.

Gloria Patri, &c.

L'indignation et la douleur ont obscurci mes yeux : j'ai vieilli au milieu de tous mes ennemis.

Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité, car le Seigneur a écouté la voix de mes pleurs.

Le Seigneur a écouté ma prière ; le Seigneur a exaucé mes vœux.

Que tous mes ennemis rougissent, et soient saisis de frayeur ; qu'ils prennent la fuite et qu'ils soient couverts de honte.

Gloire soit au Père, &c.

PSAUME 129.

DE profundis clamavi ad te, Domine : Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes, in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine : Domine, quis sustinebit ?

Quia apud te propi-

Du fond de l'abîme, Seigneur, je pousse des cris vers vous ; Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous tenez un compte exact des iniquités, ô mon Dieu, qui pourra Seigneur, subsister devant vous ?

Mais vous êtes plein de

miséricorde
vous, Sei
votre loi.

Mou à
vos prom
mis tout
le Seign
Que d
qu'au se
le Seign

Car l
de bont
lui un
dante.

C'est
rael de
Gloir

SEIGN
page 3

SEIGN
pas d
me c
colèr

Ca
moi
et vo
sur m

et la douleur
es yeux : j'ai
de tous mes
miséricorde ; et j'espère en
vous, Seigneur, à cause de
votre loi.

de moi, vous
tuez l'iniquité,
a écouté la
rs.
Mon âme attend l'effet de
vos promesses ; mon âme a
mis toute sa confiance dans
le Seigneur.

a écouté ma
neur a exaucé
C'est lui qui rachètera Is-
rael de toutes ses iniquités.
Gloire soit au Père, &c.

ennemis rou-
ut saisis de
prennent la
oient couverts
Père, &c.

abîme, Sei-
e des cris vers
écoutez ma
es soient at-
x de ma pri-
z un compte
ités, ô mon
ra Seigneur,
vous ?
tes plein de

tiatio est : et propter le-
gem tuam sustinui te,
Domine.

Sustinuit anima mea
in verbo ejus : speravit
anima mea in Domino.

A custodiâ matutinâ
usque ad noctem. spe-
ret Israel in Domino.

Quia apud Dominum
misericordia : et copio-
sa apud eum redemp-
tio.

Et ipse redimet Isra-
el, ex omnibus iniqui-
tatibus ejus.

Gloria Patri, &c.

OREMUS.

PRIONS.
SEIGNEUR, faites-nous, &c.
INEFFABILEM nobis,
Domine, &c. page 38.

Allant à la quatrième Eglise.

PSAUME 37.

SEIGNEUR, ne me reprenez
pas dans votre fureur, et ne
me châtiez pas dans votre
colère.
DOMINE, ne in furore
tuo arguas me, neque
in irâ tuâ corripias me.

Car vos flèches ont fait en
moi de profondes blessures,
et votre main s'est appesantie
sur moi.
Quoniam sagittæ tuæ
infixæ sunt mihi, et
confirmasti super me
manum tuam.

Non est sanitas in carne meâ à facie iræ tuæ : non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum.

Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum ; et sicut onus grave, gravatæ sunt super me.

Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, à facie insipientiæ meæ.

Miser factus sum et curvatus sum usque in finem : totâ die contristatus ingrediebar.

Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus, et non est sanitas in carne meâ.

Afflictus sum et humiliatus sum nimis : rugiebam à gemitu cordis mei.

Domine, antè te omne desiderium meum ; et gemitus meus à te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me

Votre colère ne laisse aucune partie saine dans la chair : la vue de mes péchés me trouble jusque dans la moëlle de mes os.

Mes iniquités sont comme des flots qui m'ont submergé : c'est un pesant fardeau qui m'accable, et sous lequel je succombe.

La pourriture et la corruption s'est formée dans mes plaies : la violence de mon mal est un effet de mon égarement et de ma folie.

Courbé et abattu sous le poids de ma misère, je marche tout le jour avec un visage triste et défiguré.

Je sens dans mes flancs une ardeur qui me brûle ; et je n'ai plus aucune partie saine dans mon corps.

Je suis tout languissant et tout brisé ; mon cœur pousse des sanglots et des gémissements.

Seigneur, vous voyez où tendent tous mes désirs ; et le gémissement de mon âme ne vous est point caché.

Mon cœur est dans le trouble et l'inquiétude, mes for-

ces m'abandonnent ; ceux qui sont é-

A la vue de mes amis, ils sont retirés.

Ceux qui sont attachés à moi ; pour ne s'occuper que d'attenter

Ceux qui ruine, on s'occupe, et pour me

Mais je suis sourd, que suis-je devenu ? n'ouvre pas

Je suis qui n'a pas entendu de réplique

Mais moi, Seigneur, vous j'ai mis en vous.

Je vous soit parlé pour

e laisse au
ne dans m
e mes péché
que dans l

sont comm
nt submergé
fardeau qu
ous lequel j

et la corrup
e dans me
nce de mon
de mon éga
folie.
attu sous le
ere, je marche
ec un visage
.
s mes flancs
me brûle ; et
aucune partie
corps.

languissant et
cœur pousse
des gémisse-

us voyez où
es désirs ; et
de mon âme
t caché.

dans le trou-
de, mes for-

es m'abandonnent, et mes
eux sont éteints.

A la vue de mes plaies
mes amis et mes proches se
ont retirés de moi.

Ceux qui m'étaient les plus
attachés, se sont éloigné de
moi ; pour mes ennemis, ils
ne s'occupent que des moyens
d'attenter à ma vie.

Ceux qui méditent ma
ruine, ont recours au men-
songe, et concertent tout le
jour de nouveaux artifices
pour me perdre.

Mais je suis comme un
sourd, qui n'entend point : je
suis comme un muet, qui
n'ouvre point la bouche.

Je suis comme un homme
qui n'a point d'oreilles pour
entendre, ni de langue pour
répliquer.

Mais vous répondrez pour
moi, Seigneur mon Dieu ;
vous m'exaucerez, puisque
j'ai mis mon espérance en
vous.
Je vous ai dit : Que je ne
soit point un sujet de joie
pour mes ennemis ; ils ont
parlé insolemment contre

virtus mea et lumen
oculorum meorum, et
ipsum non est mecum.
Amici mei et proximi
mei, adversum me
appropinquaverunt et
steterunt.
Et qui juxtà me
erant, de longè stete-
runt ; et vim faciebant
qui querebant animam
meam.
Et qui inquirebant
mala mihi, locuti sunt
vanitates, et dolos totà
die meditabantur.
Ego autem, tanquam
surdus, non audie-
bam, et sicut mutus,
non aperiens os suum.
Et factus sum sicut
homo non audiens, et
non habens in ore suo
redargutiones.
Quoniam in te, Do-
mine, speravi : tu exau-
dies me, Domine, Deus
meus.
Quia dixi, nequando
supergaudeant mihi
inimici mei : et dum

commoventur pedes
mei, super me magna
locuti sunt.

Quoniam ego in fla-
gella paratus sum, et
dolor meus in conspec-
tu meo semper.

Quoniam iniquita-
tem meam annuntiabo,
et cogitabo pro pecca-
to meo.

Inimici autem mei
vivunt et confirmati
sunt super me ; multi-
plicati sunt qui ode-
runt me iniquè.

Qui retribuunt mala
pro nobis, detrahebant
mihi, quoniam seque-
bar bonitatem.

Ne derelinquas me
Domine, Deus meus :
ne discesseris à me.

Intende in adjutorium
meum, Domine Deus
salutis meæ.

Gloria Patri, &c.

moi, lorsqu'ils ont vu mes
pieds chancelans.

Cependant je suis prêt à
tout souffrir ; et mon péché,
qui est la cause de ma dou-
leur, est toujours présent à
mes yeux.

Je reconnais publiquement
mon péché, et je ne cesse de
le détester.

Cependant mes ennemis
sont pleins de vie, leur puis-
sance s'accroît, et le nombre
de ceux qui me haïssent in-
justement, s'augmente tous
les jours.

Ceux qui rendent le mal
pour le bien, me déchirent
par leurs calomnies, quoique
mes vnes soient conformes à
la justice.

Seigneur, ne m'abandon-
nez pas ; ô mon Dieu, ne
vous éloignez pas de moi.

Mon Seigneur et mon Dieu,
hâtez-vous de me secourir.

Gloire soit au Père, &c.

PSAUME 142.

DOMINE, exaudi oratio-
nem meam, auribus
percipe obsecrationem

SEIGNEUR, écoutez ma prière,
prêtez l'oreille à mon hum-
ble demande, selon votre

romesse :
otre justice

Mais n'
agement
eur ; par
ivant ne
ent devan

L'ennem
our m'ôte
a renver

Il m'a
ans des
ne ceux
uis lon
rit est
mon cœu
et d'effro

Je me
des jours
dans mo
merveille
œuvres c

J'élèv
et mon
comme
tend la p

Seig
m'exau
tombe

nt vu mes promesse : exaucez-moi, selon
otre justice.

suis prêt à
mon péché,
de ma dou-
s présent à
publiquement
ne cesse de

Mais n'entrez point en
gement avec votre servi-
eur ; parce que nul homme
ivant ne sera trouvé iano-
ent devant vous.

mes ennemis
e, leur puis-
et le nombre
haïssent in-
gemente tous
dent le mal
ne déchirent
ies, quoique
conformes à

L'ennemi me poursuit
our m'ôter la vie ; déjà il
a renversé par terre.

m'abandon-
on Dieu, ne
s de moi.

et mon Dieu,
e secourir.

Père, &c.

tez ma prière,
à mon hum-
selon votre

Il m'a obligé de demeurer
ans des lieux obscurs, com-
me ceux qui sont morts de-
uis long-temps : mon es-
prit est dans la détresse, et
mon cœur est saisi de trouble
et d'effroi.

Je me rappelle le souvenir
des jours anciens : je repasse
dans mon esprit toutes vos
merveilles : je médite sur les
œuvres de votre puissance.

J'élève les mains vers vous
et mon âme vous attend,
comme une terre sèche at-
tend la pluie.

Seigneur, hâtez-vous de
m'exaucer ; car mon esprit
tombe dans la défaillance.

meam in veritate tuâ ;
exaudi me n tuâ jus-
titiâ.

Et non intres in ju-
dicum cum servo tuo ;
quia non justificabitur
in conspectu tuo om-
nis vivens.

Quia persecutus est
inimicus animam me-
am : humiliavit in terrâ
vitam meam.

Collocavit me in obs-
curis sicut mortuos sæ-
culi, et anxius est su-
per me spiritus meus :
in me turbatum est cor
meum.

Memor fui dierum
antiquorum, meditatus
sum in omnibus ope-
ribus tuis ; in factis ma-
nuum tuarum medita-
bar.

Expandi manus me-
as ad te ; anima mea
sicut terra sine aquâ
tibi.

Velociter exaudi me,
Domine : defecit spiri-
tus meus.

Non avertas faciem tuam à me, et similis ero descendentibus in lacum.

Auditam fac mihi manè misericordiam tuam : quia in te speravi.

Notam fac mihi viam in quâ ambulem : quia ad te levavi animam meam.

Eripe me de inimicis meis ; Domine, ad te confugi : doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.

Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam : propter nomen tuum, Domine, vivificabis me in æquitate tuâ.

Educes de tribulatione animam meam : et in misericordiâ tuâ disperdes inimicos meos.

Et perdes omnes qui tribulant animam meam ; quoniam ego servus tuus sum.

Gloria Patri, &c.

Ne détournez pas de moi votre visage ; autrement je deviendrai semblable à ceux qui descendent dans le tombeau.

Faites-moi entendre dès le matin la voix de votre miséricorde, parce que j'ai mis en vous mon espérance.

Faites-moi connaître la voie par laquelle je dois marcher ; parce que je tiens mon âme élevée vers vous.

Délivrez-moi de mes ennemis, Seigneur, puisque j'ai recours à vous ; enseignez-moi à faire votre volonté, car vous êtes mon Dieu.

Que votre esprit plein de bonté, me conduise par un chemin droit : Seigneur, faites-moi vivre selon les règles de votre justice, pour la gloire de votre nom.

Tirez mon âme de l'affliction ; et que votre bonté pour moi, ôte à mes ennemis le pouvoir et la volonté de me nuire.

Confondez les desseins de tous ceux qui affligent mon âme, parce que je suis votre serviteur.

Gloire soit au Père, &c.

O DIEU, q
pensent, et
appaise ;
ment les p
ple prost
et détour
êtes les f
lère, que
sur nous p
de nos o
Christ no
si soit-il.

Antiem
de ch
Qué

VOTRE C
Vierge M
noncé la
car c'est
le Sole
Christ n
délivran
et conf
a donné

V. C
Concep
Vierge

R.
pour
Fils.

PRIONS.

O DIEU, que les péchés offensent, et que la pénitence appaise ; écoutez favorablement les prières de votre peuple prosterné devant vous, et détournez de dessus nos têtes les fléaux de votre colère, que nous avons attirés sur nous par le grand nombre de nos offenses. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen si soit-il.

OREMUS.

DEUS, qui culpâ offenderis, pœnitentiâ placaris ; preces populi tui supplicantis propitiis respice, et flagella tuæ iracundiæ, quæ pro peccatis nostris meremur, averte. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Antiennes, Versets et Oraisons pour les Patrons de chaque Eglise Stationnale pour la Ville de Québec.

Pour la Cathédrale.

VOTRE Conception, ô sainte Vierge Mère de Dieu, a annoncé la joie à tout l'Univers : car c'est de vous qu'est né le Soleil de Justice Jésus-Christ notre Dieu, qui nous délivrant de la malédiction, et confondant la mort, nous a donné la vie éternelle.

Conceptio tua, Dei genitrix Virgo, gaudium annuntiavit universo mundo : ex te enim ortus est sol justitiæ Christus Deus noster, qui solvens maledictionem, dedit benedictionem : et confundens mortem, donavit nobis vitam sempiternam.

V. Célébrons avec joie la Conception de la glorieuse Vierge Marie.

V. Cum jucunditate Conceptionem beatæ Mariæ celebremus.

R. Afin qu'elle intercède pour nous auprès de son Père, &c. Fils.

R. Ut ipsa pro nobis intercedat ad Dominum Jesum Christum.

OREMUS.

FAMULIS tuis, quæsumus, Domine, cœlestis gratiæ munus impertire : ut quibus beatæ Virginis partus extitit salutis exordium, Conceptionis ejus votiva solemnitas pacis tribuat incrementum. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

PRIONS.

ACCORDEZ-NOUS, Seigneur, le don céleste de votre grâce afin que, comme l'enfantement de la bienheureuse Vierge a été pour nous le commencement du salut, le mémoire de sa Conception nous soit aussi un accroissement de repos et de paix ; nous vous en prions par notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous et le Saint-Esprit dans l'éternité des siècles.

Ainsi soit-il.

Pour la Chapelle du Séminaire.

Ant.—Propter nimiam charitatem suam, quâ dilexit nos Deus, Filium suum misit factum ex muliere ; ut in ipso benedicerentur omnes familiæ terræ et adoptionem filiorum reciperemus.

V. Verbum caro factum est.

R. Et habitavit in nobis.

OREMUS.

Deus, qui salutis æternæ per sanctissimam Familiam Jesu, Mariæ,

Ant.—Dieu pressé de l'incour extrême dont il nous a aimés, a envoyé son fils, né d'une femme, afin que toutes les familles de la terre fussent bénies en lui, et pour nous rendre ses enfans adoptifs.

V. Le Verbe a été fait chair.

R. Et il a habité parmi nous.

PRIONS.

O DIEU, qui par la très-sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, avez donné aux hommes le gage du sa-

ut éternel, grâce de r par cette n e sein de e connaisson ie, fait h Nous vous e même Seigneur.

Ant.—

courez les fiez les f affligés, suppliez p tercédez euses ; célèbrent prouvent

V. Sa priez po

R. A nions di Jésus-C

FAITES, en prion jouissen de l'am par l'iu

rs.
Seigneur, l
votre grâce
ne l'enfante
bienheureux
pour nous l
du salut, la
Conception
un accroisse
et de paix
ous par no
Jésus-Christ
avec vous e
dans l'éterni

ut éternel, accordez-nous la
grâce de réformer nos cœurs,
par cette même Famille, dans
le sein de laquelle nous re-
connaissons l'auteur de la
vie, fait homme comme nous
Nous vous en supplions par
le même Jésus-Christ notre
Seigneur. Ainsi soit-il.

Joseph humano generi
præmia prætitisti ; tri-
bue, quæsumus, ut in
quâ vitæ autorem no-
bis similem foris agno-
vimus, per eam intus
reformari mereamur.

Per eundem Chris-
tum, &c.

Pour l'Eglise de la Basse-Ville

ire.
pressé de l'a
dont il nous
pyé son fils,
ne, afin que
les de la terre
n lui, et pour
s enfants adop-

Ant.—Vierge Sainte, se-
coutez les malheureux, forti-
fiez les faibles, consolez les
affligés, priez pour le peuple,
suppliez pour le clergé, in-
tercédez pour les femmes pi-
teuses ; que tous ceux qui
célèbrent votre saint nom, é-
prouvent votre protection.

Ant.—Sancta Maria,
succurre miseris, juva
pusillanimes, refove fle-
biles, ora pro populo,
interveni pro Clero, in-
tercede pro devoto fre-
mineo sexu : sentiant
omnes tuum juvamen,
quicumque celebrant
tuam sanctam comme-
morationem.

V. Sainte Mère de Dieu,
priez pour nous.

V. Ora pro nobis,
Sancta Dei genitrix.

e a été fait
habité parmi

R. Afin que nous deve-
nions dignes des promesses de
Jésus-Christ.

R. Ut digni efficia-
mur promissionibus
Christi.

PRIONS.

ns.
par la très-
de Jésus, Ma-
avez donné
gage du sa-

FAITES, Seigneur, nous vou-
en prions, que vos serviteurs
jouissent toujours de la santé
de l'âme et du corps ; et que
par l'intercession de la Sainte

OREMUS.
CONCEDE nos famulos
tuos, quæsumus, Do-
mine Deus, perpetuâ
mentis et corporis sa-

nitate gaudere et gloriosæ beatæ Mariæ semper Virginis intercessione à præsentî liberari tristitiâ, et æternâ perfrui lætitiâ. Per &c.

et glorieuse Marie toujours Vierge, nous soyons délivrés des afflictions présentes, et que nous jouissions un jour les joies éternelles, Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Pour l'Eglise des Ursulines.

Ant.—Istarum enim regnum cœlorum quæ contempserunt vitam mundi, et pervenerunt ad præmia regni, et laverunt stolas suas in sanguine Agni.

V. Elegit eas Deus, et præelegit eas.

R. In tabernaculo suo habitare facit eas.

OREMUS.

DA nobis, quæsumus, Domine Deus noster, sanctarum Virginum et Martyrum tuarum Ursulæ et Sociarum ejus palmas incessabili devotione venerari ; ut quas dignâ mente non

Ant.—Le royaume des cieux appartient à ces Saintes qui ont méprisé la vie du monde, qui ont acquis la récompense que Dieu leur avait promise, et qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau.

V. Le Seigneur les a choisies et préférées.

R. Il les fait habiter dans son tabernacle.

PRIONS.

SEIGNEUR, qui êtes notre Dieu, faites-nous la grâce d'honorer par une dévotion continuelle les victoires de vos saintes Martyres Ursule et ses compagnes : afin que si nous ne pouvons leur rendre les honneurs qu'elles méritent, nous leur rendions au moins nos humbles devoirs.

Ant.— nous de
sige de

V. Q
adore, q
anges.

R. C
hymnes
nom, Sei

Seigneur
vous p
éternell
bien ve
bois de
Jésus-C
&c.

L'Anti
rais

arie toujours
oyons délivrés
présentes, es
ions un jour
es, Par Jésus-
neur.

Par Jésus-Christ notre Sei-
gneur.

possumus celebrare,
humilibus saltem fre-
quentemus obsequiis.
Per Christum Domi-
num nostrum. Amen.

Pour l'Eglise de l'Hôtel-Dieu.

Ant.—O Dieu, délivrez-
nous de nos ennemis par le
signe de la croix.

Ant.—Per signum
crucis de inimicis nos-
tris libera nos, Deus
noster.

V. Que toute la terre vous
adore, qu'elle chante vos lou-
anges.

V. Omnis terra ado-
ret te et psallat tibi.

R. Qu'elle chante des
hymnes à la gloire de votre
nom, Seigneur.

R. Psalmum dicat
nomini tuo, Domine.

PRIONS.

Seigneur, conservez-nous, s'il
vous plaît, dans une paix
éternelle, nous que vous avez
bien voulu racheter par le
bois de la sainte Croix. Par
Jésus-Christ notre Seigneur,
&c.

OREMUS.
PERPETUA NOS, quæsu-
mus, Domine, pace
custodi, quos per lig-
num sanctæ Crucis
redimere dignatus es.
Per Christum, &c.

Pour l'Eglise de St. Roch.

L'Antienne, *Sub tuum præsidium*, &c. le Verset et l'O-
raison, page 33.

OREMUS.

Ecclesiæ tuæ. &c. page 42.

Deus, omnium, &c. page 42.

Deus, qui j populis, &c- page 43.

Quæsumus, omnipotens Deus, &c. 45.

Deus, nostrum refugium, &c, page 48.

Pour remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites pendant le Jubilé.

TE Deum laudamus :
te Dominum confite-
mur.

Te æternum patrem
omnis terra veneratur.

Tibi omnes Angeli :
tibi Cœli, et universæ
Potestates.

Tibi Cherubim et
Seraphim incessabili
voce proclamant :

Sanctus, Sanctus,
Sanctus, Dominus Deus
Sabaoth.

Pleni sunt cœli et
terra majestatis gloriæ
tuæ.

Te gloriosus Apos-
tolorum chorus.

Te Prophetarum lau-
dabilis numerus.

Te Martyrum can-
ditatus laudat exerci-
tus.

Te per orbem ter-
rarum sancta confite-
tur Ecclesia.

Patrem immensæ ma-
jestatis.

Nous vous adorons, Dieu
tout puissant, et nous vous
reconnaissons pour le Seigneur
de l'univers.

Toute la terre vous révère
comme le Père et la source
éternelle de tout être.

Les Anges, et toutes les
Puissances célestes.

Les Chérubins et Séraphins
chantent sans cesse pour vous
rendre hommage :

Saint, Saint, Saint,
Est le Seigneur le Dieu des
armées.

Les cieux et la terre sont
remplis de la grandeur et de
l'éclat de votre gloire.

L'illustre chœur des Apô-
tres.

La respectable multitude
des Prophètes.

La brillante armée des
Martyrs célèbre vos louanges.

L'Eglise sainte répandue
par tout l'univers, confesse et
publie votre nom.

O Dieu, dont la majesté
est infinie.

Elle ad-
que et vér-

Et le S-
teur.

Vous è-
ô Jésus.

Vous
du Père.

Vous
gné de v-
ture hu-
d'une Vi-
hommes.

Vous
de la mo-
vert aux
des cieus

Vous
de Dieu
tre Père

Nous
viendro-
vers.

Nous
de secc-
vous
sang p-

Me-
vos S-
eux de

Sei-

tes pendant

ons, Dieu
nous vous
le Seigneur

vous révère
t la source
tre.

toutes les
s.

et Séraphins
se pour vous

nt,
r le Dieu des

a terre sont
andeur et de
oire.

r des Apô-

e multitude

armée des
ros louanges.

te répandue
confesse et

la majesté

Elle adore votre Fils uni-
que et véritable ;

Et le Saint-Esprit consola-
teur.

Vous êtes le Roi de gloire,
ô Jésus.

Vous êtes le Fils éternel
du Père.

Vous n'avez point dédai-
gné de vous revêtir de la na-
ture humaine dans le sein
d'une Vierge pour sauver les
hommes.

Vous avez brisé l'aiguillon
de la mort, et vous avez ou-
vert aux fidèles le royaume
des cieux.

Vous êtes assis à la droite
de Dieu dans la gloire de vo-
tre Père.

Nous croyons que vous
viendrez un jour juger l'Uni-
vers.

Nous vous supplions donc
de secourir vos serviteurs, que
vous avez rachetés de votre
sang précieux.

Mettez-nous au nombre de
vos Saints, pour jouir avec
eux de la gloire éternelle.

Seigneur, sauvez votre peu-

Venerandum tuum
verum et unicum fili-
um.

Sanctum quoque pa-
raclitum Spiritum.

Tu Rex gloriæ,
Christe.

Tu patris sempiter-
nus es Filius.

Tu ad liberandum
suscepturus hominem
non horruisti Virginis
uterum.

Tu devicto mortis
aculeo, aperuisti cre-
dentibus regna celo-
rum.

Tu ad dexteram
Dei sedes in gloriâ Pa-
tris.

Judex crederis esse
venturus.

Te ergo, quæsumus,
famulis tuis subveni,
quos pretioso sanguine
redemisti.

Æternâ fac cum
sanctis tuis in gloriâ
numerari.

Salvum fac populum

taunt, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies, benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi.

Dignare, Domine, die isto, sinè peccato nos custodire.

Miserere nostrî, Domine, miserere nostrî.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodùm speravimus in te.

In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.

ple, et bénissez ceux que vous avez choisis pour votre héritage.

Conduisez-les, et élevez-les jusque dans l'éternité bienheureuse.

Nous vous bénissons tous les jours.

Nous louons votre nom ; et nous le louerons dans la suite de tous les siècles.

Daignez, Seigneur, nous conserver en ce jour, purs et sans péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Répandez sur nous vos miséricordes, Seigneur, selon que nous avons espéré en vous.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance : ne permettez pas que je sois confondu à jamais.

Nou
orme d
recueil

Q

✠

z ceux que
s pour votre
et élevez-les
ternité bien-

nissons tous
votre nom ;
rons dans la
siècles.

gneur, nous
jour, purs et

e nous, Sei-
de nous.

nous vos mi-
gneur, selon
espéré en

s, Seigneur,
n espérance :
s que je sois
S.

APPROBATION.

Nous approuvons les présentes Instructions en
forme de Catéchisme, pour le Jubilé, ainsi que le
recueil de prières qui les suivent.

Québec, 28 Novembre 1833.

✠ **JOS. EV. DE QUEBEC.**



